



PROFIL D'ÉCOSYSTÈME

HOTSPOT DE BIODIVERSITÉ
DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

SYNTHÈSE TECHNIQUE DÉTAILLÉE

JUILLET 2017

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
1.1 Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques	4
1.2 Le hotspot de biodiversité du bassin méditerranéen	4
1.3 Mise à jour du profil d'écosystème.....	4
2. CONTEXTE	5
3. PREMIÈRE PHASE D'INVESTISSEMENT DU CEPF : PRÉSENTATION ET BILAN	6
3.1 Bilan au niveau du portefeuille de subventions.....	6
3.2 Bilan au niveau des sujets problématiques	9
3.3 Bilan concernant la période d'investissement	10
4. IMPORTANCE BIOLOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE DU HOTSPOT DE BIODIVERSITÉ DU BASSIN MÉDITERRANÉEN	11
4.1 Diversité et endémisme	11
4.2 Les services écosystémiques du hotspot	12
5. OBJECTIFS DE CONSERVATION	12
5.1 Introduction.....	12
5.2 Objectifs au niveau des espèces	12
5.3 Objectifs au niveau des sites	13
5.4 Objectifs au niveau des corridors.....	15
6. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU HOTSPOT	16
6.1 Contexte.....	16
6.2 Tendances démographiques et sociales	17
6.3 Tendances économiques	17
7. CONTEXTE POLITIQUE DU HOTSPOT	18
7.1 Gouvernance	18
7.2 Législation nationale	18
8. CONTEXTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	19
8.1 Présentation générale	19
8.2 Besoins de compétences	20
8.3 Rôles pour la société civile.....	21
9. MENACES POUR LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DU HOTSPOT	21
10. CHANGEMENT CLIMATIQUE	23
10.1 Changement climatique anticipé	23

10.2 Effets attendus sur la biodiversité.....	23
10.3 Actions de la société civile.....	24
11. ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS ACTUELS POUR LA CONSERVATION.....	24
11.1 Introduction.....	24
11.2 Sources principales d'investissements pour la conservation au sein du hotspot.....	25
<i>Donateurs bilatéraux.....</i>	<i>25</i>
<i>Donateurs multilatéraux.....</i>	<i>25</i>
11.3 Tendances et lacunes en matière d'investissement dans le hotspot.....	26
12. LE CRÉNEAU D'INVESTISSEMENT DU CEPF.....	27
12.1 Pays éligibles.....	27
12.2 Théorie du changement du CEPF pour le hotspot méditerranéen.....	28
12.3 Direction stratégique pour le programme, 2017-2022.....	28
13. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET ORIENTATION PROGRAMMATIQUE DU CEPF, 2017-2022.....	29
Direction stratégique 1. Soutenir la société civile pour engager les acteurs dans des démarches intégrées de préservation de la biodiversité dans les zones côtières.....	30
Direction stratégique 2. Soutenir la gestion durable des bassins versants via des approches intégrées, pour la conservation de la biodiversité menacée des écosystèmes d'eau douce.....	35
Direction stratégique 3. Promouvoir le maintien de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres nécessaires à la conservation de la biodiversité méditerranéenne dans les corridors prioritaires à forte valeur culturelle et naturelle.....	38
Direction stratégique 4. Engager la société civile pour la préservation des plantes en danger critique d'extinction ou à aire de répartition restreinte.....	42
Direction stratégique 5. Renforcer la communauté de conservation régionale grâce au partage de bonnes pratiques et de connaissances entre les bénéficiaires de l'ensemble du hotspot.....	43
Direction stratégique 6. Offrir un leadership stratégique et une coordination efficace des investissements du CEPF via une équipe régionale de mise en œuvre.....	44
14. DURABILITÉ.....	45

Ce document a été réalisé avec le soutien technique et financier du Fonds de Partenariat pour les Écosystèmes Critiques, de la Fondation Prince Albert II de Monaco et de la Fondation MAVA pour la Nature



1. INTRODUCTION

1.1 Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) est une initiative de financement soutenue par sept grands bailleurs : l'Agence Française de Développement (AFD), Conservation International (CI), l'Union européenne (UE), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le gouvernement japonais, la fondation John D. and Catherine T. MacArthur Foundation et la Banque Mondiale. Leur objectif commun est la conservation des hotspots de biodiversité, à savoir les 36 zones les plus importantes pour la conservation de la biodiversité terrestre dans le monde entier, actuellement menacées (Myers *et al.* 2000). Les hotspots sont des régions qui contiennent au minimum 1 500 espèces de plantes que l'on ne trouve nulle part ailleurs, et dont la superficie a diminué de plus de 70 % par rapport à leur habitat d'origine (Mittermeier *et al.* 2004)

L'aide financière du CEPF est à la disposition des pays qui ont signé la Convention sur la Diversité Biologique, pays éligibles aux fonds du FEM et Etats membres de la Banque mondiale. Le hotspot du bassin méditerranéen est particulier dans la mesure où plus de la moitié des pays qu'il recouvre sont membres de l'Union européenne ou d'autres économies développées qui ne sont pas en droit de recevoir le soutien du CEPF. Les 14 pays admissibles au soutien du CEPF se trouvent en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et dans les Balkans. Le Kosovo et la Palestine¹ (Cisjordanie et Gaza) font également partie du hotspot mais ne remplissent pas les critères nécessaires à l'obtention du soutien du CEPF. Ils sont cependant inclus dans les différents chapitres de l'analyse contextuelle du profil de l'écosystème, qui décrivent un programme global de conservation pouvant être utilisé par les autres bailleurs pour les guider dans leurs investissements dans des actions de conservation menées par des groupes de la société civile. Ils sont en revanche exclus de la définition des créneaux de financement du CEPF et des sites prioritaires pour l'obtention du soutien du CEPF.

1.2 Le hotspot de biodiversité du bassin méditerranéen

Le hotspot méditerranéen est le deuxième hotspot du monde par sa surface, 2 085 292 km², et la plus grande des cinq régions au climat méditerranéen du monde. Il s'étend du Cap-Vert à l'Ouest, à la Jordanie et la Turquie à l'Est, et de l'Italie au Nord à la Tunisie au Sud. Il inclut également certaines régions d'Espagne, de France, des Balkans, de Grèce, de Turquie, les pays du Maghreb et du Moyen-Orient, ainsi que près de 5 000 îles disséminées çà et là en mer Méditerranée. À l'Ouest du continent, le hotspot inclut plusieurs îles de l'Atlantique : les Canaries, Madère, les îles Selvagens, les Açores et le Cap-Vert (Figure 1.1).

1.3 Mise à jour du profil d'écosystème

En 2012, le CEPF a lancé un programme d'investissement sur cinq ans au sein du hotspot, qui a débouché sur l'attribution de 108 subventions à 84 organisations différentes réparties dans 12 pays, d'une valeur totale de 11 millions de dollars. Le Conseil des bailleurs du CEPF a approuvé la mise à jour du profil d'écosystème comme base à un deuxième programme d'aide de cinq ans,

¹ Cette désignation est utilisée dans le cadre de profil d'écosystème sans nécessairement refléter les positions officielles des bailleurs de CEPF.

de 2017 à 2022. Le processus de mise à jour a pris en compte les spectaculaires changements politiques qui ont secoué la région depuis le profil d'écosystème d'origine, préparé en 2010, et le très grand nombre d'éléments nouveaux concernant la biodiversité du hotspot désormais disponibles, notamment en raison des travaux financés par le CEPF pendant cette première phase.

Le profil d'écosystème s'articule autour de la définition des « objectifs de conservation » pour 16 pays, c'est-à-dire l'ensemble des objectifs de conservation devant être atteints au sein d'un hotspot afin d'empêcher une perte de biodiversité. Ces objectifs sont définis à trois échelles différentes, et représentent : (i) les espèces de la région qui sont menacées partout dans le monde ; (ii) les sites dont leur survie dépend (à savoir, les zones clés pour la biodiversité, ou ZCB) ; et (iii) les corridors nécessaires à la conservation des processus écologiques et évolutifs dont ces sites dépendent. La stratégie et le créneau d'investissement du CEPF sont basés sur ces objectifs. Ils définissent les priorités d'investissement du CEPF pour les cinq années à venir dans les 14 pays admissibles du hotspot.

Figure 1.1 : Le hotspot du bassin méditerranéen



2. CONTEXTE

La mise à jour du profil d'écosystème a été effectuée par un consortium composé de BirdLife International, de l'UICN, de Tour du Valat, du Conservatoire du Littoral et de trois partenaires de BirdLife issus d'organisations basées en Méditerranée : Sociedad Española de Ornitología (SEO/BirdLife Espagne), Društvo za Opazovanje in Proučevanje Ptice Slovenije (DOPPS/BirdLife Slovénie) et l'Association Les Amis des Oiseaux (AAO/BirdLife Tunisie). Plus de 500 personnes

représentant les gouvernements, les communautés, les entreprises et les organisations de la société civile locales au sein du hotspot méditerranéen y ont participé, à travers une série de rencontres, de réunions de travail et d'une consultation en ligne. La mise à jour du profil d'écosystème a été financée par le CEPF, la Fondation Prince Albert II de Monaco et la MAVA - Fondation pour la nature.

3. PREMIÈRE PHASE D'INVESTISSEMENT DU CEPF : PRÉSENTATION ET BILAN

Le profil d'écosystème qui a guidé la première phase d'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen a été élaboré en 2010, au moyen d'un processus participatif ouvert qui a mis à contribution plus de 100 experts issus de la société civile, donateurs et représentants des gouvernements concernés de toute la région. Bien que d'envergure régionale dans sa portée et ses ambitions, l'investissement du CEPF s'est finalement limité à 12 pays éligibles, soit moins que le nombre envisagé à l'origine dans le profil d'écosystème, en raison de préoccupations liées à la sécurité notamment.

Des enseignements ont été tirés tout au long de la mise en place de la première phase d'investissement du CEPF, qui a eu lieu de 2012 à 2017. L'évaluation à mi-parcours en est un événement clé². Menée en 2015, elle s'appuie sur des évaluations nationales effectuées dans les 11 pays admissibles, sur une enquête en ligne auprès des organisations ayant sollicité l'aide du CEPF et l'ayant obtenue ou non, et sur une réunion de travail à laquelle ont participé 50 représentants des bénéficiaires de l'aide du CEPF, des gouvernements concernés, des fonds partenaires, ainsi que des diplomates.

3.1 Bilan au niveau du portefeuille de subventions

Focus géographique

Les changements politiques, l'incertitude économique et l'instabilité ont affecté la mise en œuvre de la première phase d'investissement du CEPF dans de nombreux pays du hotspot, et ces facteurs vont probablement continuer à affecter certains de ces pays lors de la deuxième phase. La répartition des subventions dans les nombreux pays éligibles a été décidée à partir d'appels à propositions, avec une certaine flexibilité en termes de période et de portée. Cette méthode a permis au CEPF de tirer parti au maximum des opportunités existantes, tout en minimisant le risque de ne pas atteindre les cibles au niveau du portefeuille, en raison de problèmes politiques ou de sécurité dans certains pays en particulier.

En ce qui concerne le nombre de sites devant obtenir en priorité les aides du CEPF, l'expérience de la première phase suggère qu'il est nécessaire d'inclure au moins 50 % de sites prioritaires supplémentaires par rapport aux objectifs à atteindre en fonction des ressources disponibles. En effet, il n'est pas toujours possible d'investir dans les sites qui étaient prioritaires au départ en raison de problèmes liés à la sécurité, à l'évolution de la situation politique ou au manque de soutien des autorités nationales. En outre, même lorsque les investissements dans un pays donné sont possibles, il se peut qu'aucune proposition adaptée ou compétitive ne soit reçue. De plus, il

² <http://www.cepf.net/SiteCollectionDocuments/mediterranean/MED-MTA-Nov3.pdf>

est possible que les investissements sur certains sites n'aient pas d'impact immédiat sur la conservation. Enfin, en raison de l'évolution des priorités d'investissements des autres bailleurs, l'investissement du CEPF sur certains sites est susceptible d'être redondant ou de perdre de sa pertinence.

En outre, le contexte opérationnel des organisations de la société civile dans certains pays du hotspot exige une certaine flexibilité pendant la phase de mise en œuvre pour que l'investissement porte ses fruits. En Algérie, par exemple, la loi restreint l'activité des ONG, qui ne peuvent travailler que dans la région où elles sont implantées. En Libye, la situation politique et sécuritaire a empêché les ONG de travailler dans le seul corridor prioritaire du pays, ce qui a poussé le CEPF à accepter des projets à l'ouest du pays, et à adopter une approche flexible pour son soutien à la société civile.

En outre, au cours de toutes les consultations destinées à l'évaluation à mi-parcours, à la vision à long terme et à la mise à jour du profil d'écosystème, ainsi que pendant les réunions du Comité consultatif du bassin méditerranéen du CEPF, un vaste consensus a été établi au sein de la société civile, des bailleurs et des représentants des gouvernements sur le fait que le CEPF devait continuer à porter son attention sur les sites qui avaient déjà bénéficié de son aide financière, afin de pouvoir s'appuyer sur les réussites passées. La « continuité de l'action » a ainsi été prise en compte lors de l'identification des sites prioritaires pour l'investissement du CEPF pendant la deuxième phase.

Gestion du programme du CEPF

L'évaluation à mi-parcours et le suivi habituel du portefeuille de subventions révèle clairement que le créneau du CEPF au sein du hotspot consiste à offrir son soutien aux organisations de la société civile locales et nationales. L'une des caractéristiques particulières du bassin méditerranéen tient au fait que les organisations de conservation internationales ont la possibilité d'accéder à un nombre important de subventions provenant de différents mécanismes de financement de l'Union européenne, ainsi que de la Coopération allemande, du FEM, de la Fondation MAVIA et d'autres sources, ce qui leur permet de mettre en œuvre des programmes régionaux et des projets d'envergure au niveau national. La sous-région des Balkans est une exception partielle, dans la mesure où l'exercice d'une vision à long terme a révélé que les financements du CEPF représentent environ un tiers des fonds disponibles pour les organisations de la société civile locales, le reste étant majoritairement constitué de financements européens concernant les activités de pré-adhésion, et de subventions aux ONG déjà bien implantées. Dans l'ensemble du hotspot, il existe très peu de sources de financement pour les organisations de la société civile locales et nationales souhaitant s'impliquer dans la protection de la nature. Cela fait du CEPF une source cruciale de soutien pour ces organisations. Au sein de l'ensemble du portefeuille du CEPF, les organisations de plus grande taille ont un rôle important à jouer en tant que « structures de soutien », en collaborant avec les organisations de la société civile locales par le biais de sous-subventions, en leur proposant de les aider à développer leurs compétences sur le terrain et en les encourageant à mettre en place des mécanismes de petites subventions.

Autre enseignement important : il est crucial pour le CEPF de renouveler (voire de renforcer) sa collaboration avec d'autres programmes travaillant en faveur de l'environnement avec la société civile, tels que le Programme des Petites Subventions du FEM, le Programme de Petites Initiatives

(PPI) du FFEM ou le Programme pour la société civile dans les Balkans de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ Deutsche Gesellschaft für Zusammenarbeit).

L'échange d'expériences s'est révélé fondamental pour renforcer les capacités des ONG, ainsi que pour développer une « communauté de la conservation » plus forte, capable d'influencer les décisions politiques et les pratiques du secteur privé. Si les réseaux sociaux et les listes de diffusion sont devenus des moyens utiles pour faire circuler les rapports et les analyses, les enquêtes auprès des parties prenantes ont mis en valeur l'importance des échanges en chair et en os. Les bénéficiaires du CEPF ont souligné que les réunions de travail nationales rassemblant l'ensemble des bénéficiaires du CEPF (ainsi que d'autres parties prenantes) travaillant sur des thématiques de conservation dans un pays donné, se sont révélées particulièrement utiles. Ils ont de plus suggéré que de telles réunions devraient être organisées dans chaque pays tous les ans.

Les réunions régionales autour de thèmes spécifiques se sont également révélées utiles, en particulier pour encourager la collaboration entre des sites transfrontaliers et au sein de réseaux régionaux. Au cours de la première phase, plusieurs bénéficiaires ont été invités à organiser des visites d'échange avec d'autres bénéficiaires du CEPF pendant l'élaboration de leur projet. Cela a donné d'excellents résultats en termes de création d'alliances et de renforcement des capacités, ce qui suggère que cette approche devrait être maintenue, voire systématisée lors de la nouvelle phase de financement. La participation à des réunions de travail régionales organisées par d'autres initiatives régionales (comme MedPAN, CAR-SPA, etc.) s'est également avérée utile pour élargir la communauté des organisations liées à la conservation régionale, en impliquant davantage d'acteurs locaux.

Pendant la première phase d'investissement du CEPF, il y a eu plusieurs exemples de « regroupements » de subventions où différents projets ont été accordés à des OSC ayant des compétences complémentaires pour assurer la conservation dans le même site. Ainsi, le travail d'une organisation sur des inventaires de biodiversité ou études socio-économiques, a pu alimenter l'activité menée par une deuxième organisation spécialisée dans le plaidoyer – par exemple pour développer des recommandations de gestion, travail qui, à son tour, est venu nourrir le programme d'une autre organisation impliquée dans la mobilisation de la communauté sur le site. Cette approche s'est révélée particulièrement efficace pour tirer parti des compétences et des expériences complémentaires de différentes organisations de la société civile, dans des contextes où aucune organisation ne dispose, seule, de l'ensemble des capacités nécessaires. A l'avenir, le CEPF pourrait s'appuyer sur l'expérience de la première phase en insistant sur l'importance de créer des alliances entre les nouveaux partenaires bénéficiaires et les partenaires existants, qui faciliteraient la communication entre les acteurs de différents secteurs, et stimuleraient les domaines de travail communs. La construction de telles alliances se situera au centre des préoccupations de l'équipe régionale de mise en œuvre. Celle-ci devra adopter une vision stratégique pour construire une communauté d'organisations de la société civile capables de se renforcer mutuellement aux niveaux local, national et régional. Cela permettra de diminuer progressivement leur dépendance envers les aides techniques et financières externes. Pour y parvenir, l'équipe régionale de mise en œuvre pourrait ainsi encourager les projets collaboratifs, impliquant deux organisations ou plus, et ce dès l'étape d'élaboration de la proposition.

En termes d'influence du travail des bénéficiaires du CEPF sur l'élaboration des politiques publiques, l'expérience de la première phase montre l'importance de se concentrer sur des actions au niveau des sites prioritaires. Les organisations de la société civile ont en premier lieu besoin de prouver l'efficacité des approches multi-acteurs, intégrées, à une échelle locale. L'amélioration de ces approches et l'influence des décideurs en vue d'en incorporer les aspects clés dans les politiques et programmes, ne sont possibles que lorsque les organisations de la société civile locales ont acquis les compétences et la crédibilité nécessaires au niveau local. Ces organisations doivent également collaborer de façon créative avec des organisations rompues à l'influence politique, y compris celles travaillant dans des secteurs autres que l'environnement. Ainsi, des partenariats innovants capables d'atteindre un public plus large que l'audience habituelle des organisations de protection de la nature doivent être créés.

Au cours de la première phase, les bénéficiaires ont rencontré des difficultés encore plus grande à influencer le secteur privé. Ce point doit donc faire l'objet d'une attention et d'efforts particuliers dans les années à venir. L'expérience de la première phase a prouvé qu'il était important i) de démarrer à l'échelle locale, avec des entreprises ancrées dans la communauté et le paysage, ii) de chercher à valoriser l'image du secteur privé par leur inclusion dans les activités de conservation iii) de rassembler des données qui montrent aux entreprises les avantages financiers des actions de conservation, et enfin iv) de rechercher des opportunités de soutien "en nature" de la part du secteur privé avant que d'espérer des contributions financières.

3.2 Bilan au niveau des sujets problématiques

L'une des directions stratégiques de la première phase d'investissement du CEPF dans le hotspot était centrée sur les régions côtières, avec des priorités d'investissement liées à la mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières, à l'influence du marché du tourisme européen et à l'amélioration des revenus locaux grâce au tourisme vert. Bien que 37 projets aient finalement été financés dans le cadre de cette direction stratégique, l'expérience a montré que la plupart des organisations de la société civile ne disposaient pas des compétences et de la crédibilité nécessaires pour s'attaquer à des problématiques de conservation complexes et multiacteurs au niveau des corridors littoraux dans leur totalité. Cette expérience a révélé que la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est un concept complexe, assez mal compris par de nombreuses organisations de la société civile, parce qu'il n'existe que peu de ressources explicatives appropriées dans les langues locales. Partir d'une approche centrée sur le site et l'utiliser comme une plateforme collaborative réunissant des problématiques de politique et de programmation plus vastes s'est révélé être un moyen efficace d'approcher le problème. Deuxième enseignement : le timing est essentiel à la réussite du projet. De ce fait, les organisations de la société civile doivent être en mesure de saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent. Dans plusieurs cas, les organisations de la société civile n'ont eu aucune possibilité de s'impliquer dans la GIZC, parce qu'il n'existait aucun projet chapeauté par le gouvernement sur les sites et corridors prioritaires, et les OSC elles-mêmes n'étaient pas en mesure de les déclencher. Troisième enseignement : les OSC ont généralement eu du mal à faire démarrer ou à influencer la préparation d'initiatives de gestion intégrée des zones côtières, qui reste de la responsabilité des gouvernements nationaux, qui ne sont pas toujours, notamment dans certains pays d'Afrique du Nord, disposés à accorder un rôle majeur à la société civile. Ainsi, un projet dont l'objectif est d'influencer la GIZC n'aura que peu de chances d'aboutir, à moins qu'apparaisse une opportunité claire de collaboration avec les agences

gouvernementales concernées. Cela implique un financement à relativement petite échelle et disponible rapidement, permettant aux OSC de tirer parti des opportunités au moment où elles surgissent.

La croissance rapide du tourisme en Afrique du Nord, anticipée par le profil d'écosystème initial ne s'est pas produite, principalement en raison de risques liés à la sécurité. Le marché du tourisme européen a fluctué pendant la première phase, influencé par les évolutions politiques et économiques, tant au sein de l'Union européenne et des pays du hotspot, que dans le monde entier. Par conséquent, les priorités d'investissement liées à l'influence sur le marché du tourisme européen n'ont pas vraiment pu être mises en place, et sont devenues moins pertinentes dans l'immédiat dans certaines zones. Les meilleurs résultats ont été obtenus lorsque les organisations locales avaient pu bénéficier des moyens et du soutien nécessaires pour parvenir à des résultats conséquents au niveau local, gagnant ainsi en compétences et en légitimité. Cette base a permis à certaines de ces organisations de commencer à travailler à une plus grande échelle, de participer de façon efficace aux processus gouvernementaux et de les influencer.

La première phase d'investissement du CEPF comptait également une direction stratégique centrée sur les bassins hydrographique, avec des priorités d'investissement liées à : la mise en œuvre d'initiatives intégrées dans les bassins-versants ; Appui aux politiques de GIBH et renforcement de capacités ; nouveaux mécanismes de financement pour la gestion des bassins versants ; et l'amélioration de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, permettant suffisamment d'eau pour des fonctions environnementales. Les meilleures pratiques ont été identifiées, puis partagées avec les parties prenantes concernées dans l'ensemble du hotspot. Dans le cadre de cette direction stratégique, les subventions ont permis de tirer de nombreux enseignements. La gestion intégrée des bassins-versants est une approche complexe et peu d'OSC possèdent des compétences nécessaires et une vision claire de ce concept pour y contribuer. Il est essentiel de mieux définir les sites abritant les espèces menacées ; identifier les menaces et les mesures d'atténuation potentielles afin d'optimiser l'impact des interventions pour la conservation de la biodiversité. La sensibilisation des communautés et la preuve du lien entre les questions de développement humain (par exemple la qualité et la disponibilité de l'eau) et la conservation sont des conditions préalables essentielles à une participation efficace des populations locales dans les interventions de conservation. L'implication du secteur privé était envisageable, particulièrement dans le cadre d'un financement durable, bien que davantage d'efforts auraient pu être fournis pour la concrétiser.

3.3 Bilan concernant la période d'investissement

L'un des enseignements clés de cette première phase tient au fait que la continuité du financement sur plusieurs années s'est révélée cruciale. Dans certains cas, c'est la prolongation des subventions, visant à accorder plus de temps et parfois de fonds aux bénéficiaires, qui a permis de consolider les résultats. Dans d'autres cas, le CEPF a accordé plusieurs subventions successives à la même institution, accompagnant les bénéficiaires sur plusieurs phases d'un programme de travail. L'assurance d'une continuité dans le financement revêt une importance capitale pour les bénéficiaires : elle leur permet d'atteindre pleinement leurs objectifs et d'augmenter la durabilité des résultats. Cette continuité est particulièrement fondamentale dans des pays tels que l'Algérie, où le soutien limité des autorités et la complexité administrative entraînent parfois des délais de mise en œuvre. Elle est également essentielle pour les initiatives travaillant à la création ou au renforcement d'aires protégées, pour lesquelles une période de trois

ans est rarement suffisante pour obtenir des résultats durables. La prolongation de la durée du soutien du CEPF a également permis à ses bénéficiaires de développer de nouvelles activités en lien avec le partage d'expérience et la mise à profit des enseignements tirés.

4. IMPORTANCE BIOLOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE DU HOTSPOT DE BIODIVERSITÉ DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

4.1 Diversité et endémisme

Le bassin méditerranéen est le troisième hotspot le plus riche du monde en termes de biodiversité végétale (Mittermeier *et al.* 2004) et l'une des zones les plus importantes de la Terre pour les plantes endémiques. Il soutient six biomes terrestres : les forêts, bois et garrigues méditerranéens couvrent la plus grande partie du biome. De plus petites zones de forêts de feuillus sclérophylles, de forêts mixtes, de forêts de conifères, de prairies de montagne, ainsi que de déserts et de maquis arides y sont également représentés (WWF 2006). Le hotspot inclut également quatre biomes d'eau douce : les rivières côtières, les rivières et zones humides des plaines inondables tempérées, les eaux douces en zone aride et les grands deltas (The Nature Conservancy 2011-2013). L'exceptionnelle biodiversité du hotspot méditerranéen inclut :

- 10 % des **plantes** du monde (environ 25 000 espèces), dont près de la moitié est endémique au hotspot (Blondel *et al.* 2010). De nombreuses plantes endémiques et à aire de répartition restreinte dépendent des habitats anthropiques, fruit de milliers d'années de gestion humaine. Par conséquent, plusieurs espèces sont menacées par les changements d'utilisation des terres ou l'abandon de certaines pratiques agricoles (Sirami *et al.* 2010).
- Près de 300 espèces de **mammifères**, dont 38 espèces terrestres endémiques.
- 534 espèces **d'oiseaux**, dont 63 endémiques. Des millions d'oiseaux migrateurs traversent aussi le hotspot sur les voies de migration de l'est de l'Atlantique, de la mer Noire/Méditerranée et de l'Afrique de l'Est/Asie de l'Ouest.
- Une quantité exceptionnelle de **reptiles endémiques** : 117 espèces sur 308 (environ 40 %) sont endémiques au hotspot. Dans les îles de la Macaronésie, dont le Cap-Vert, 90 % des espèces de reptiles sont endémiques.
- Un très grand nombre d'espèces de **poissons d'eau douce** (622 au total), dont la moitié sont endémiques du hotspot, pour certains même limités à un seul lac ou réseau hydrographique.
- Plus de 600 espèces de **poissons marins** dans la mer Méditerranée, dont 74 sont endémiques. Lorsque l'on inclut l'ichtyofaune de l'est de l'Atlantique, on atteint un total de 1 122 espèces pour le hotspot, dont 122 sont endémiques.
- Au moins 629 espèces de **mollusques d'eau douce**, visibles dans les anciens lacs, grands bassins versants et bassins artésiens de la région ; 384 d'entre elles sont endémiques et beaucoup sont menacées d'extinction.
- Concernant l'entomofaune, 579 espèces de **bousiers**, dont près de 150 sont endémiques, et 576 espèces de **coléoptères saproxyliques**, dont environ 338 sont endémiques ou presque. Le hotspot comprend aussi un grand nombre d'espèces de papillons et de libellules.

4.2 Les services écosystémiques du hotspot

Les services écosystémiques sont souvent insuffisamment reconnus et sous-évalués et, par conséquent, susceptibles d'être endommagés ou détruits avec le développement économique. Les systèmes traditionnels de maintien de ces services (par exemple, le système *hima* de gestion de l'eau et des pâturages au Maghreb et Proche-Orient) sont souvent détruits par les classements des terres imposés par l'État, la modernisation économique et culturelle ou encore l'urbanisation. Le bassin méditerranéen est l'une des régions du monde les plus vulnérables au changement climatique, et cela entraîne des conséquences sur la capacité des écosystèmes à fournir des biens et des services aux sociétés humaines (Bangash *et al.* 2013). Les exigences de plus en plus fortes pesant sur les écosystèmes rendent la situation particulièrement inquiétante.

5. OBJECTIFS DE CONSERVATION

5.1 Introduction

Malgré sa spécificité et sa fragilité, le hotspot du bassin méditerranéen doit offrir des moyens de subsistance à 200 à 300 millions de personnes, dans une région d'importance économique et politique mondiale. Même avec des ressources illimitées, il serait impossible de conserver dans leur état actuel l'ensemble des espèces et des écosystèmes présents dans le hotspot. Hélas, les ressources sont fortement limitées et la conservation se retrouve en concurrence pour l'espace avec des formes d'utilisation des terres plus productives d'un point de vue économique. Par conséquent, des arbitrages doivent être pris afin de définir les espèces, les sites et les corridors dont la conservation est la plus importante, réalisable ou urgente. Ces priorités (ou « objectifs de conservation ») constituent un agenda à long terme pour le hotspot, qui a besoin du soutien des gouvernements, de la société civile et des bailleurs. Dans les limites du budget disponible et en concentrant ses efforts sur la société civile, le CEPF ne pourra s'occuper que d'une petite partie d'entre elles au cours des cinq prochaines années, au sein des 14 pays admissibles. Les chapitres 12 et 13 définissent de façon plus spécifique les objectifs qui seront soutenus par le CEPF au cours des cinq prochaines années.

5.2 Objectifs au niveau des espèces

Au niveau des espèces, les objectifs concernent l'ensemble des espèces présentes au sein du hotspot et classées comme des espèces mondialement menacées, suivant les catégories "en danger critique d'extinction" (CR), "en danger" (EN) ou "vulnérables" (VU) de la liste rouge de l'UICN. Sur les 5 786 espèces recensées dans le hotspot du bassin méditerranéen et évaluées au niveau mondial, 1 311 (23 %) sont mondialement menacées (Tableau 5.1). 60 % de ces espèces menacées sont animales, les mollusques d'eau douce (320) et les poissons d'eau douce (224) formant la plus grande partie de ces espèces menacées. En plus des espèces répertoriées dans le tableau 5.1, l'extinction de 32 espèces du hotspot a été avérée (catégorie UICN "éteinte" (EX)). D'autres ne survivent plus qu'en captivité (EW-extinct in the wild, éteinte dans la nature) : 11 poissons d'eau douce, deux mammifères, un reptile, 14 mollusques d'eau douce et quatre plantes sont dans ce cas.

L'analyse révèle également l'importance et la vulnérabilité des plantes méditerranéennes : seules 7 % d'entre elles ont été évaluées en vue d'établir leur statut de conservation (encore moins dans les pays au sud et à l'est de la Méditerranée), et pourtant 28 % de ces dernières sont menacées.

5.3 Objectifs au niveau des sites

Les zones clés pour la biodiversité (ZCB) sont des sites qui contribuent fortement à la résilience de la biodiversité dans le monde. Elles contribuent de façon significative au maintien d'éléments de biodiversité mondiale, comme les espèces ou les écosystèmes menacés partout dans le monde. L'identification de ZCB se fait à partir de multiples critères et sous-critères, chacun associé à un seuil.

Tableau 5.1 Espèces mondialement menacées présentes au sein du hotspot du bassin méditerranéen

Groupe	Nombre d'espèces menacées				Avancée de l'évaluation de la liste rouge de l'UICN, effectuée au niveau global (Méditerranée), en %	Espèces menacées au niveau global (Méditerranée), en %
	CR	EN	VU	Total		
Vertébrés - total	94	157	207	458		
Amphibiens	6	12	14	32	100	31
Oiseaux	5	8	22	35	100	7
Poissons d'eau douce	60	83	81	224	96	37
Poissons marins **	7	15	46	68	100	7
Mammifères	2	15	24	41	100	14
Reptiles	14	24	20	58	89	22
Invertébrés - total	106	141	144	391		
Anthozoaires*	0	3	1	4	21 (97)	14 (13)
Bousiers	1	21	3	25	29 (35)	15 (13)
Papillons	1	14	12	27	35 (98)	17 (7)
Mollusques d'eau douce	103	98	119	320	(98)	(52)
Libellules et demoiselles	1	5	9	15	(95)	(10)
Crabes et crevettes d'eau douce	0	0	0	0	100	0
Plantes	158	148	156	462	7	28
TOTAL	358	446	507	1 311		

Notes : CR = en danger critique d'extinction ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; * = Mer Méditerranée uniquement ; ** = Océan Atlantique et mer Méditerranée

La révision des objectifs au niveau des sites est limitée aux pays couverts par la mise à jour du profil d'écosystème. Les données des ZCB concernant d'autres pays faisant partie du hotspot ont été présentées dans le premier profil d'écosystème, et ces données ont été utilisées, le cas échéant, pour proposer une vision globale des ZCB du hotspot.

Depuis le profil d'écosystème de 2010, la situation a fortement évolué, avec notamment l'identification de nouvelles ZCB. Dans le hotspot méditerranéen, l'identification de Zones Importantes pour les Plantes (ZIP), et des zones clés pour la biodiversité d'eau douce a considérablement évolué. Des espèces ont été ajoutées à la liste rouge des espèces menacées

partout dans le monde, venant allonger la liste des espèces qui déclenchent l'identification d'une ZCB.

Au total, 533 ZCB ont été identifiées pour les 16 pays et territoires du hotspot du bassin méditerranéen couverts, et 1 150 ZCB pour le hotspot dans son ensemble (Figure 5.1, Tableau 5.2).

Les ZCB reflètent souvent l'état de conservation de la biodiversité la plus menacée, mais elles ne sont pas nécessairement des aires protégées. L'analyse révèle que, sur les 438 ZCB présentes dans les pays pour lesquels nous disposons de données fiables, seules 189 (43%) sont incluses entièrement ou partiellement au sein d'aires protégées.

Figure 5.1 Zones clés pour la biodiversité dans le hotspot du bassin méditerranéen



Tableau 5.2 Nombre et superficie des ZCB des pays et territoires du hotspot du bassin méditerranéen couverts par la mise à jour du profil d'écosystème

Pays/Territoire	Nombre de ZCB	Superficie totale des terres occupées par les ZCB (km ²) ¹	Superficie faisant partie du hotspot (km ²)	Part de la superficie du hotspot occupée par les ZCB (en %) ¹
Albanie	25	5 802	26 222	22 %
Bosnie-Herzégovine	9	851	4 910	17 %
Monténégro	15	1 126	4 206	27 %
Macédoine	14	1 729	5 567	31 %
Kosovo	1	134	268	50 %
Total Balkans	64	9 642	41 173	23 %
Palestine	14	1 252	5 062	25 %
Liban	19	3 426	10 136	34 %
Jordanie	13	2 186	9 560	23 %

Pays/Territoire	Nombre de ZCB	Superficie totale des terres occupées par les ZCB (km ²) ¹	Superficie faisant partie du hotspot (km ²)	Part de la superficie du hotspot occupée par les ZCB (en %) ¹
Syrie	42	11 176	51 702	22 %
Total Moyen-Orient	88	18 040	76 460	24 %
Algérie	52	50 194	302 054	17 %
Cap-Vert	29	671	4 056	17 %
Égypte	10	321	3 742	9 %
Libye	14	35 381	63 913	55 %
Maroc	64	30 981	323 579	10 %
Tunisie	65	4 342	81 885	5 %
Total Afrique du Nord	234	121 890	779 229	16 %
Turquie	147	74 488	268 999	28 %
TOTAL	533	224 060	1 165 861	19 %

Notes : 1 = Les chiffres ne prennent en compte que la partie terrestre du hotspot, hors ZCB marines et parties des ZCB terrestres qui incluent des zones marines. Les parties des ZCB qui se trouvent en dehors des limites du hotspot ne sont pas non plus prises en compte.

5.4 Objectifs au niveau des corridors

Les corridors représentent des unités spatiales plus grandes, nécessaires au maintien des processus évolutifs et écologiques à l'échelle du paysage. Dans le profil d'écosystème de 2010, 17 corridors avaient été identifiés à partir de la présence d'espèces endémiques et de services écosystémiques clés fortement menacés, ainsi que pour leur importance dans la résilience des écosystèmes et leur capacité à préserver l'intégrité biologique et sanitaire du hotspot. Sur ces 17 corridors, cinq ont été modifiés et deux ont fusionné, en consultation avec les parties prenantes lors de réunions de travail aux niveaux régional et national. C'est pourquoi la mise à jour 2016 du profil d'écosystème inclut 16 corridors (Tableau 5.3, Figure 5.2).

Tableau 5.3 Corridors et zones clés pour la biodiversité dans le hotspot du bassin méditerranéen

Corridor	Superficie totale du corridor (km ²)	Superficie terrestre du corridor (km ²)	Nombre de ZCB	Superficie terrestre des ZCB (km ²)	Part du corridor occupée par les ZCB (en %)
Monts Atlas	106 620	106 620	19	13 786	13 %
Cap-Vert	42 738	4 056	29	656	16 %
Plaines côtières de l'Atlantique	13 297	12 860	9	2 221	17 %
Péninsule de Cyrénaïque	30 107	27 196	10	20 951	77 %
Dorsale et Atlas tellien	82 555	81 987	41	12 300	15 %
Adriatique orientale	23 402	19 111	14	1 088	6 %
Bassin de la mer de Marmara	60 516	45 456	20	7 099	16 %
Delta du Nil	14 752	11 116	5	321	3%
Nord de la Mésopotamie	62 009	62 009	20	13 961	23 %
Vallée de l'Oronte et Levantin	38 427	38 426	56	12 860	33 %
Oranie et Moulouya	17 163	15 305	12	6 022	39 %
Atlas saharien	61 902	61 902	5	21 931	35 %

Corridor	Superficie totale du corridor (km ²)	Superficie terrestre du corridor (km ²)	Nombre de ZCB	Superficie terrestre des ZCB (km ²)	Part du corridor occupée par les ZCB (en %)
Sud-Ouest des Balkans	37 807	35 475	46	8 210	23 %
Rif	15 493	15 171	10	1 667	11 %
Monts Taurus	167 663	153 761	98	50 057	33 %
Zones humides de Tunisie et de Libye	35 030	24 421	18	1 447	6 %
Total	809 481	714 872	412	174 577	24 %

Figure 5.2 Corridors dans le hotspot du bassin méditerranéen



6. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU HOTSPOT

6.1 Contexte

L'histoire de la région méditerranéenne est documentée par des écrits depuis plus de 5 000 ans. Elle se trouve au cœur de civilisations anciennes ayant contribué, par leur patrimoine et leur culture, à la rendre unique au monde. La région est fortement fragmentée aux niveaux politique, démographique et socio-économique. Il existe tout d'abord un fort écart entre le Nord et le Sud. Les États économiquement riches de la rive Nord se caractérisent par une population vieillissante, des sociétés industrialisées, une concentration urbaine de plus en plus marquée et une diminution de la population rurale. Dans ces pays, l'adhésion à l'Union européenne ou le statut de candidat à l'adhésion ont contribué à établir la paix, à développer une économie sociale de marché et une convergence économique et environnementale. Par contraste, les pays du Maghreb et du Moyen-Orient sont significativement plus pauvres, avec des populations plus jeunes et en augmentation

rapide ; une plus grande part de la population vit dans des zones rurales et dépend des ressources naturelles pour subvenir à ses besoins. Toutefois, les populations urbaines augmentent, particulièrement dans les zones côtières, puisqu'un grand nombre de personnes migrent du Sud, plus pauvre, vers le Nord, plus riche. Ces flux se sont intensifiés ces dernières années en raison des tensions politiques et de l'insécurité qui ont suivi les soulèvements du « Printemps arabe ». Le processus d'intégration économique et politique qui a eu lieu dans les pays de l'UE n'a pas d'équivalent au Moyen-Orient et au Maghreb, qui sont parfois politiquement instables.

6.2 Tendances démographiques et sociales

La population totale des pays méditerranéens avoisinait les 515 millions d'habitants en 2015. Plus de la moitié vit sur les rives méridionales et orientales de la région, et cette proportion va probablement augmenter pour atteindre les trois-quarts d'ici à 2025. La densité de population dans les régions littorales de la Méditerranée est en moyenne de 120 hab/km², tandis que la moyenne nationale est de 58 hab/km². Au sein des pays du hotspot couverts par la mise à jour du profil d'écosystème, la plus forte concentration de population se trouve sur les régions côtières des pays du Moyen-Orient et sur une partie de la côte de l'Afrique du Nord.

La région est traditionnellement marquée par des flux migratoires importants vers les États membres de l'UE, principalement en provenance des pays du Maghreb et, dans une moindre mesure, des pays de l'ouest de Balkans et de la Turquie. Au cours des dernières décennies, ces flux étaient dominés par les migrants économiques, mais plus récemment, et surtout à la suite des soulèvements du « Printemps arabe » et des guerres en Syrie et en Libye, ces flux sont devenus plus complexes, incluant un grand nombre de réfugiés.

6.3 Tendances économiques

Il existe de grandes disparités entre les PIB des pays du Nord et du Sud-Est de la Méditerranée. Mais l'équilibre tend à se modifier, dans la mesure où les taux de croissance du PIB des pays couverts par le profil d'écosystème sont plus élevés que ceux des États membres de l'UE depuis plusieurs dizaines d'années. Toutefois, les taux de croissance économique relativement élevés des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ne doivent pas être séparés des taux de croissance rapides de leur population. Le revenu par habitant reste plus de quatre fois inférieur dans les pays du Sud (environ 6 000 USD) que dans ceux du Nord, et le chômage est un problème économique et social majeur dans l'ensemble de la région.

Le développement économique en Méditerranée est dominé par trois secteurs, tous ayant une très grande empreinte écologique : (i) le secteur primaire, correspondant aux activités liées aux ressources naturelles y compris l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche ; (ii) le secteur de l'énergie basé sur les ressources non renouvelables, principalement le pétrole et le gaz, ainsi que sur les ressources renouvelables, principalement l'eau mais aussi le vent, l'énergie hydraulique et l'énergie solaire ; et (iii) le secteur tertiaire, regroupant les services, principalement le tourisme et le transport maritime.

Dans les régions plus sèches de la Méditerranée, l'agriculture repose fortement sur l'utilisation de sols riches et dépend essentiellement de précipitations ou d'un système d'irrigation adéquats, mais la nécessité d'accroître la production alimentaire pousse les populations à utiliser des terres marginales qui se dégradent rapidement.

7. CONTEXTE POLITIQUE DU HOTSPOT

7.1 Gouvernance

Les institutions gouvernementales, les systèmes juridiques et la place occupée par l'environnement ont été influencés par l'histoire de la région, qui inclut les périodes coloniales et l'influence du commerce et de l'interaction entre l'Europe, l'Afrique et le monde arabe. Les formes modernes de gouvernement au sein du hotspot sont variées. La plupart des pays sont des républiques à régime parlementaire. L'Algérie, le Cap-Vert, l'Égypte, la Syrie et la Tunisie sont des républiques à régime semi-présidentiel, tandis que la Jordanie et le Maroc sont des monarchies constitutionnelles.

Chaque pays de la région dispose d'institutions responsables de la gestion des ressources naturelles et de la protection de la nature, mais il y a fréquemment des divergences entre les agences responsables de la conservation de la biodiversité, celles en charge de l'agriculture et de l'exploitation forestière, et celles responsables d'autres aspects de l'environnement, comme la gestion de l'eau, des déchets et des licences d'exploitation.

La décentralisation de l'autorité vers des niveaux inférieurs du gouvernement se produit à des degrés divers dans l'ensemble du hotspot, avec des exemples de gestion fortement centralisée des aires protégées, mais aussi d'une gestion déléguée aux gouvernements locaux et, dans certains pays, d'ONG mandatées pour gérer les aires protégées.

7.2 Législation nationale

Les pays non membres de l'UE au sein du hotspot du bassin méditerranéen font des progrès significatifs en termes de mise à jour des politiques et de la législation environnementales. Pour certains pays des Balkans, cela tient à leur désir de devenir membres de l'UE. Ailleurs, au sein du hotspot, la situation est plus fluctuante. La Turquie et la Bosnie-Herzégovine disposent de cadres politiques moins bien développés, bien que la Turquie ait pris des dispositions pour encourager l'utilisation polyvalente des forêts. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, tous les pays disposent d'une législation permettant la création de réserves naturelles et la protection de la faune et de la flore ainsi que celle des sols et des forêts. Mais l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont, depuis 2000, progressé en modifiant et en mettant à jour leur législation environnementale. Les lois de conservation de la nature les plus récentes en Libye ont été promulguées dans les années 1990, celles concernant la gestion forestière et la chasse étant encore plus anciennes. Au Liban, de nouvelles régulations interdisant le changement d'utilisation des terres dans les forêts visent à réduire l'utilisation des feux pour la gestion agro-pastorale.

Tous les pays du hotspot ont déclaré que les aires protégées font partie intégrante de leurs efforts en matière de protection de l'environnement. La proportion de la superficie couverte par des aires protégées dans chaque pays varie de moins de 1% en Syrie et en Libye, à plus de 17% en Albanie

et 30% au Maroc. La vaste surface d'aires protégées au Maroc est le résultat des quatre grandes réserves de biosphère et du vaste réseau de sites d'intérêt biologique et écologique qu'il abrite.

La plupart des pays concernés ont déclaré des sites dans le cadre de conventions internationales, dont la Convention de Ramsar et la Convention du patrimoine mondial. En Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine et au Monténégro, plus de 130 sites sont regroupés au sein du Réseau Émeraude de Zones d'Intérêt Spécial pour la Conservation, dans le cadre de la convention de Berne.

8. CONTEXTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

8.1 Présentation générale

La définition des organisations de la société civile (OSC) par le CEPF inclut de nombreux types d'ONG et d'associations bénévoles, d'institutions humanitaires, de mouvements sociaux, d'entreprises privées, d'organisations ou coopératives professionnelles et des médias. Ces groupes peuvent être internationaux, nationaux ou locaux. Dans la plupart des pays du hotspot, on trouve plusieurs exemples d'intervention : (i) des organisations de la société civile internationales, basées en dehors du hotspot mais qui y travaillent (WWF, l'UICN, etc.) ; (2) des organisations de la société civile régionales, basées dans l'un des pays du hotspot mais travaillant également dans d'autres pays du hotspot (par ex. Medmaravis, Medasset et Tour du Valat) ; (3) des organisations de la société civile nationales, qui travaillent au sein de leur propre pays ; et (4) des ONG locales, qui travaillent sur des sites spécifiques ou au sein de certaines régions en particulier. Il existe de nombreux réseaux et relations de collaboration au sein de ces quatre groupes et entre eux, fondés sur des objectifs et des financements communs ou un partage de connaissances et de compétences. On compte aussi de nombreuses initiatives pour la coopération transfrontalière en matière de conservation de la nature et de développement durable.

Le cadre juridique et politique des organisations de la société civile varie fortement, et a évolué dans plusieurs pays au cours des dernières années. Les pays des Balkans inclus dans le hotspot sont membres du Conseil de l'Europe et de fait signataires de la Convention européenne des droits de l'Homme, qui garantit le droit d'association. Tous les pays du hotspot au Moyen-Orient et au Maghreb sont membres de la Ligue arabe (anciennement Ligue des États arabes), bien que la Syrie en ait été suspendue depuis 2011. Depuis l'adoption de la Charte arabe des droits de l'homme en 2004, qui reconnaît le droit d'association et, en particulier, depuis les soulèvements du « Printemps arabe », les organisations de la société civile ont cherché à promouvoir les droits de l'homme dans la région arabe par le biais de la Ligue arabe. La ligue a montré une volonté croissante de répondre aux problèmes cruciaux auxquels le monde arabe et sa société civile sont confrontés, et a proclamé 2016-2026 comme étant la « décennie des OSC arabes ».

Il n'y a encore qu'un petit nombre d'ONG environnementales dans les pays concernés, et peu d'entre elles sont actives sur les questions de biodiversité. L'intérêt universitaire pour la conservation de la biodiversité est bien développé dans la plupart des pays du hotspot. Dans certaines régions (principalement les Balkans), les parties prenantes universitaires prennent en charge une grande partie de l'activité de conservation de la nature, surtout dans les pays où le secteur des ONG est relativement moins développé. En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, l'implication des universités est plutôt limitée à la recherche et aux publications, avec moins de

contributions directes aux actions liées à la conservation. Dans de nombreux cas, les centres de recherche et les universités sont des « pépinières » pour les ONG.

Le secteur privé est une composante importante de la société civile, en partie responsable de l'utilisation des ressources non renouvelables, mais qui a également un rôle à jouer dans la gestion durable des ressources. Le financement de la responsabilité sociale des entreprises est en augmentation dans la région et a des effets non négligeables sur les activités des OSC. Il existe également des exemples d'ONG et d'autres institutions qui collaborent avec les propriétaires fonciers du secteur privé afin de rendre leur gestion des ressources plus durable et respectueuse de la biodiversité. De nombreuses entreprises ont développé des systèmes de soutien aux ONG ou communautés locales qui s'attellent aux questions de conservation de la biodiversité. Elles travaillent soit directement avec les OSC, soit par le biais de fondations associées.

Au niveau de la base, de nombreuses associations locales qui agissent pour le développement incluent également des aspects de développement durable et, parfois, de conservation de la biodiversité, des forêts, des zones humides et des sols. Ces associations sont souvent actives uniquement au niveau des villages, et on les retrouve un peu partout dans le hotspot sous des formes diverses.

8.2 Besoins de compétences

Le rôle potentiel des OSC est de plus en plus important dans la plupart des pays du hotspot. De plus en plus, le défi consiste à dépasser la capacité limitée de la société civile à tirer parti de cette opportunité. Les ressources humaines, les systèmes de gestion et la planification stratégique, les partenariats, les ressources financières et la coopération transfrontalière doivent être considérés comme les plus importants domaines institutionnels à développer au sein des OSC. Les besoins les plus importants concernent les ressources financières et la coopération internationale. Cette dernière est liée dans certains cas à la difficulté de recevoir des fonds de l'étranger.

Dans les Balkans, les limites à l'efficacité de la société civile sont davantage le résultat d'une concentration géographique des OSC dans les capitales. La dépendance envers le soutien des bailleurs étrangers, les capacités limitées en interne et les relations mitigées avec le gouvernement y sont souvent teintées d'un manque de confiance réciproque. En outre, l'utilisation du réseau et la coopération au sein des OSC, entre elles et avec les organisations du secteur privé, sont en général quasiment inexistantes.

La communauté des ONG environnementales au Moyen-Orient est traditionnellement caractérisée par un petit nombre d'organisations très bien établies, qui entretiennent souvent des liens étroits avec le gouvernement et disposent d'un mandat clair pour agir. Malgré cela, de nombreuses ONG manquent de financements sûrs et indépendants.

La communauté des ONG environnementales au Maghreb est historiquement plutôt faible, et n'apporte qu'une maigre contribution à la conservation. Dans le même temps, les organisations universitaires s'intéressent davantage à la recherche scientifique qu'aux actions de conservation.

8.3 Rôles pour la société civile

Au cours du processus de mise à jour du profil d'écosystème, les parties prenantes nationales ont associé des actions à des menaces identifiées, puis ont déterminé les rôles pouvant être tenus par les OSC afin d'y faire face :

- Suivi des écosystèmes dans un but de planification et d'évaluation ; identification de zones prioritaires.
- Suivi de la mise en place des restrictions concernant la chasse, l'abattage du bois, la pêche et le développement du tourisme.
- Conseil aux autorités sur les problématiques pertinentes dans les champs de la biodiversité et du changement climatique.
- Promotion de la sensibilisation et de l'éducation de la population sur les problématiques environnementales, par exemple les feux de forêt, la gestion des déchets, la production durable ou la conservation en général.
- Intégration de la conservation au sein des politiques publiques : amélioration de la coopération entre les OSC, plaidoyer, actions en justice, participation à des audiences publiques, participation à l'élaboration de lois et de décisions de planification de l'utilisation des terres.
- Restauration des populations d'espèces et des écosystèmes (par ex., alimentation des vautours, plantation d'arbres indigènes).
- Soutien au développement et au marketing de produits pour une économie durable : valorisation et traçage des produits issus de l'agriculture traditionnelle, tourisme durable, pratiques traditionnelles et sources alternatives de revenus.

9. MENACES POUR LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DU HOTSPOT

Les pays du hotspot du bassin méditerranéen comptent environ 515 millions d'habitants, dont un tiers vivent sur le littoral méditerranéen. Si l'on ajoute à cela la visite de 220 millions de touristes par an, les habitats naturels de la région endurent une pression particulièrement forte de la part des visiteurs et des habitants, plus importante que n'importe où ailleurs dans le monde. C'est en partie pour cette raison que parmi tous les hotspots, le bassin méditerranéen compte le plus faible taux de couverture de végétation naturelle : moins de 5 %.

Les activités associées aux modifications du système naturel, à la pollution et à l'agriculture représentent les principales menaces sur les espèces en danger du hotspot. Au niveau terrestre, les menaces sont liées à l'agriculture (intensification ou déprise), au développement urbain, à la modification des systèmes naturels et aux espèces envahissantes. Dans les environnements d'eau douce, les modifications des systèmes naturels (comme les barrages), la pollution, le changement climatique et les espèces envahissantes constituent les menaces principales. Les écosystèmes marins sont principalement menacés par la surexploitation des ressources naturelles (surpêche), le changement climatique et les espèces envahissantes.

Pression sur les ressources hydriques. De vastes zones d'habitats d'eau douce ont été perdues, dégradées ou fragmentées, avec des répercussions non négligeables sur la biodiversité. Trente-deux pour cent des poissons d'eau douce du bassin méditerranéen sont menacés par les

aménagements hydrauliques. Les politiques relatives à l'eau dans la région méditerranéenne sont largement dominées par les efforts visant à augmenter l'approvisionnement en eau et à construire de grandes infrastructures hydrauliques, mais réduisent les nappes phréatiques ainsi que le débit des rivières et des ruisseaux.

Incendies. Le bassin méditerranéen est l'une des régions du monde les plus touchées par les incendies, et a connu des feux de forêt qui ont dévasté des régions entières. Les feux de forêt vont sans doute devenir plus fréquents et plus dévastateurs en raison du changement climatique. La fragmentation et la dégradation ont diminué la résilience des populations d'espèces aux feux de forêt, et ont rendu plus difficile la recolonisation des zones incendiées.

Pollution. Les principales sources de pollution dans le bassin méditerranéen sont les eaux usées des villes, les pesticides et engrais de l'agriculture, les métaux lourds et les huiles des sites industriels, les produits chimiques toxiques des opérations minières et les déchets solides provenant de sources variées. Situés en aval de chaque bassin versant, les écosystèmes aquatiques reçoivent une grande partie de la pollution terrestre. Cette pollution ainsi que l'eutrophisation des eaux de surface et des nappes phréatiques ont des conséquences sur les espèces qui les peuplent.

Intensification de l'agriculture et abandon des terres. L'intensification est généralement associée à des rendements élevés, mais aussi à des changements importants dans l'environnement naturel, qui donnent lieu à une perte de biodiversité. L'abandon des terres provoque la perte de paysages cultivés et des habitats correspondants, comme les steppes, les prairies de montagne, les dehesas de la péninsule ibérique ou les maquis méditerranéens.

Développement des infrastructures et des zones d'habitation. L'urbanisation, associée à des migrations de population et au développement du tourisme, a exposé des zones autrefois faiblement peuplées du littoral à une forte pression en raison du changement d'utilisation des terres.

Infrastructures de transport et réseaux de services. Ces constructions sont à l'origine de la fragmentation des habitats naturels, ce qui a des effets négatifs sur le choix de l'habitat, l'abondance et la diversité des espèces, et limite ou perturbe la migration et la dispersion des individus.

Utilisation des ressources biologiques. Cela inclut l'abattage d'arbres, la surpêche, la chasse des oiseaux et des mammifères, et la cueillette de plantes sauvages à valeur commerciale.

Espèces exotiques envahissantes. Ces espèces constituent une menace pour les systèmes marins et d'eau douce en particulier, mais aussi pour les plantes terrestres.

Les facteurs de menaces incluent la croissance de la population, les mouvements de population, la croissance économique rapide, la consommation accrue de ressources et l'accès inégal à celles-ci, la très faible gouvernance des ressources naturelles, et la sous-estimation des services écosystémiques dans la prise de décision.

10. CHANGEMENT CLIMATIQUE

10.1 Changement climatique anticipé

Le climat du bassin méditerranéen se caractérise par des hivers frais et humides et de longs étés chauds et secs. Au cours des dernières décennies, de plus en plus de jours chauds ont été enregistrés au Nord de la Méditerranée, et la sécheresse est de plus en plus fréquente. Dans le même temps, le Sud de la Méditerranée a subi des tendances de réchauffement saisonnier et annuel qui dépassent largement l'amplitude de la variabilité naturelle, et certaines régions ont subi une forte diminution de la quantité de précipitations en hiver et au début du printemps. Même s'il existe différents modèles climatiques et différents scénarios d'émissions, un consensus s'est établi autour du fait que les températures vont augmenter dans le bassin méditerranéen. Selon un scénario d'émissions intermédiaire, les températures pourraient être en hausse de 3,5+°C à 7°C par rapport aux niveaux de 1961-1990 d'ici la fin du siècle dans l'Est de la Méditerranée, le Moyen-Orient et le Maghreb, tandis que les Balkans et la Turquie subiraient la plus forte hausse des températures. La région risque aussi fortement de voir ses précipitations annuelles diminuer, donnant lieu à une extension constante des zones de sécheresse. Le Nord de la Méditerranée fera probablement face à des hivers 10 % plus humides, mais des étés 30 % plus secs, tandis que le Sud de la Méditerranée sera marqué par une légère diminution des précipitations sur l'année.

Parmi les écosystèmes marins, la mer Méditerranée se caractérise par une couche homogène d'eau en-dessous de 300 mètres environ, qui affiche une température et une salinité constante tout au long de l'année. Au cours des dix dernières années, cependant, la température et la salinité de cette couche ont augmenté de façon significative. Les températures de surface ont également évolué, une augmentation de presque 1°C ayant été observée depuis les années 1980. D'ici la fin du XXI^e siècle, les températures à la surface de la mer devraient augmenter de 2,5°C en moyenne par rapport à aujourd'hui, la salinité des eaux de surface, intermédiaires et profondes devrait également augmenter, et l'acidité va probablement continuer à augmenter, elle aussi, en raison d'émissions de CO₂ constantes.

10.2 Effets attendus sur la biodiversité

L'impact de la hausse des températures et de la baisse des précipitations dans la région méditerranéenne sera généralisé, touchant autant la nature que les humains. L'une des conséquences déjà observées, et qui présente une importance particulière pour la conservation des biomes du hotspot, est l'augmentation importante de l'étendue et de la fréquence des incendies incontrôlés depuis les années 1970.

Dans le Sud-Est de l'Europe, y compris dans le bassin méditerranéen, on prévoit une forte diminution de la diversité des assemblages de plantes, d'oiseaux et de mammifères, qui ne sera pas compensée par les hausses attendues dans les régions de plus haute altitude ou latitude, créant une tendance à l'homogénéisation sur l'ensemble du continent. Les écosystèmes montagneux et les zones humides sont les plus menacés, mais des évolutions importantes sont également susceptibles de se produire dans la composition des espèces des forêts. Les maquis vont probablement se développer de façon significative. Dans les écosystèmes marins, le réchauffement continu et les évolutions permanentes de la salinité provoqueront la perte des espèces des eaux

froides et profondes, et favoriseront des espèces plus adaptables et répandues, pour la plupart venues de l'Atlantique.

10.3 Actions de la société civile

Le changement climatique menace les sociétés humaines de façon directe et indirecte, y compris en ce qui concerne la production agricole, la santé publique et les infrastructures. La protection des espaces naturels du hotspot méditerranéen présente un potentiel important d'atténuation, et peut contribuer fortement à l'adaptation des populations aux conséquences du changement climatique. Plusieurs actions peuvent être menées à bien ou encouragées par la société civile, notamment :

- Le renforcement de la gestion des aires protégées existantes (et la création de nouvelles aires) comme refuge pour les espèces qui subissent la pression du changement climatique.
- L'amélioration de la connectivité entre les aires protégées et d'autres sites clés afin d'offrir aux espèces des opportunités de migrer vers des climats plus adaptés.
- La conservation et la restauration des écosystèmes afin de réduire les émissions et d'augmenter les puits de carbone.
- Le développement de pratiques d'adaptation basées sur les écosystèmes (*ecosystem based adaptation*), par exemple via la gestion, la conservation et la restauration durable des écosystèmes.

11. ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS ACTUELS POUR LA CONSERVATION

11.1 Introduction

La conservation de la biodiversité fait l'objet de financements provenant de bailleurs officiels, de fonds multilatéraux et de fondations privées. Les données concernant les types de financement et les sommes concernées sont incomplètes (et dans certains cas incohérentes), mais selon la meilleure estimation pour 2014, environ 274 millions de dollars ont été dépensés dans la conservation de la biodiversité ou dans des projets qui lui sont étroitement liés dans les pays couverts par la mise à jour du profil d'écosystème.

Tableau 11.1 Estimation des fonds investis dans la conservation de la biodiversité en 2014 dans les pays couverts par la mise à jour du profil d'écosystème.

Catégorie de la source de financement	Montant (en millions de dollars)	Principaux contributeurs
Fonds bilatéraux de l'APD	100	AFD, FFEM, USAID
Fonds multi-bailleurs	144	FEM, CEPF
Fondations privées	32	MAVA
TOTAL	274	

Remarque : Une bonne partie des chiffres inclus correspond à la valeur totale de projets se déroulant sur plusieurs années ; ils ne représentent donc pas les fonds alloués à la conservation cette année-là, mais plutôt les engagements pris cette même année.

11.2 Sources principales d'investissements pour la conservation au sein du hotspot

Donateurs bilatéraux

Au moins 29 donateurs bilatéraux ont contribué à l'Aide publique au développement (APD) nette à hauteur de près de 21 milliards de dollars dans la région en 2014. Sur ce total, six donateurs ont à eux seuls versé 18,6 milliards de dollars : l'UE, les Émirats arabes unis, les États-Unis, l'Allemagne et la France.

Union européenne. Globalement, l'UE reste le plus grand contributeur de l'APD pour les questions de biodiversité. Elle s'est engagée à respecter les objectifs de la CDB (ou engagement d'Hyderabad), à savoir doubler les flux liés à la biodiversité vers les pays en développement avant 2015, sur la base d'une moyenne de 2006 à 2010, et conserver ce niveau jusqu'à 2020.

France. L'AFD est l'un des six principaux contributeurs de l'APD vers les pays du sud et de l'est du bassin méditerranéen. Sur 120 projets financés au Maghreb et dans les sous-régions du Moyen-Orient, près de la moitié sont liées à des questions environnementales (eau, hygiène publique, pollution, etc.) Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) finance des projets dans les régions touchées par le changement climatique (à la fois liés à l'énergie et à l'utilisation des terres), dans les eaux internationales, pour la biodiversité, contre la dégradation des terres et contre les polluants organiques persistants (POP). Huit projets sont mis en œuvre (ou viennent d'être achevés) dans le hotspot du bassin méditerranéen grâce à l'aide des fonds alloués au changement climatique et à la biodiversité.

Japon. Le Japon a été l'un des quatre plus grands contributeurs bilatéraux à l'APD pour la conservation de la biodiversité sur la période 2012-2014. Toutefois, ces dernières années, un seul projet lié à la biodiversité a été financé avec son aide dans le hotspot du bassin méditerranéen.

Allemagne. L'Allemagne a été le plus grand donateur bilatéral pour les projets de conservation de la biodiversité sur la période 2012-2014. Le ministère fédéral de la Coopération économique (BMZ) et le ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMU) financent des projets liés à la biodiversité par le biais du programme d'aide allemand, et pour ce faire le BMU utilise également l'Initiative internationale pour le climat. D'autres programmes d'aide allemands pour l'environnement s'intéressent plutôt au contexte du changement climatique et plus précisément aux énergies renouvelables.

L'**Espagne**, le **Royaume-Uni** et les **États-Unis** contribuent tous dans une certaine mesure à des programmes qui ciblent ou ont un impact positif sur l'environnement. La **Turquie** et les **Émirats arabes unis** sont des donateurs majeurs dans la région, mais ciblent exclusivement l'aide économique et humanitaire.

Donateurs multilatéraux

Fonds pour l'environnement mondial Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a investi environ 440 millions de dollars dans des activités liées à la biodiversité dans les pays du hotspot couverts par la mise à jour du profil d'écosystème depuis la création du fonds, par le biais de 87 projets nationaux et 37 projets régionaux. Actuellement, 28 projets nationaux (pour un investissement total du FEM de 100 millions de dollars) sont en cours de mise en œuvre, mais

aucun ne se trouve en Libye, en Palestine ou en Syrie. Il existe des programmes de petites subventions du FEM dans 12 des pays couverts par la mise à jour du profil d'écosystème (ce programme n'existe pas au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro ni en Libye). Ces 12 programmes ont proposé 1 772 subventions aux organisations de la société civile locale depuis 1993, d'une valeur totale de 46,6 millions de dollars, avec une moyenne de 26 000 dollars par subvention. Le programme de petites subventions du FEM finance un large éventail d'activités, mais les projets ayant trait à la biodiversité constituent la majorité des projets dans chaque pays sauf l'Égypte, où l'atténuation du changement climatique concentre 75 % des financements.

Banques de développement. La Banque mondiale est l'un des donateurs principaux dans la région, et exerce des activités dans la plupart des pays couverts par la mise à jour du profil d'écosystème. Plus de 72 projets dédiés à la gestion des ressources et de l'environnement sont en cours de réalisation dans 11 pays à l'échelle nationale, et trois projets régionaux.

Fondations privées. Un petit nombre de fondations privées figurent parmi les bailleurs les plus importants pour les projets de conservation de la biodiversité au sein du hotspot. La Fondation MAVA est l'un des plus grands soutiens des actions de conservation dans le hotspot, mais son financement cessera, tout du moins sous sa forme actuelle, en 2022. Par conséquent, la stratégie actuelle (2016-2022) de la fondation s'attache à diffuser et à reproduire les approches qui fonctionnent. Parmi les autres soutiens du travail de conservation au sein du hotspot, on trouve la Fondation Prince Albert II de Monaco, la Fondation Nando Perretti, la Fondation Thalassa, la Fondation Stavros Niarchos, la Fondation Hima, le Fonds Mohamed bin Zayed pour la conservation des espèces ou encore la Fondation Rufford.

CEPF. Le premier investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen, qui a eu lieu sur la période 2012-2017, a débouché sur l'attribution de 108 subventions à 84 organisations différentes réparties dans 12 pays, d'une valeur totale de 11 millions de dollars. Les actions financées par le CEPF ont contribué directement à l'amélioration de la gestion des sites, à la conservation des espèces en danger critique d'extinction, à l'amélioration des politiques dédiées à l'environnement, à une plus grande collaboration et une plus grande utilisation des réseaux régionaux au sein des OSC.

11.3 Tendances et lacunes en matière d'investissement dans le hotspot

Bien que les premier et deuxième donateurs bilatéraux pour la conservation de la biodiversité, l'Allemagne et les États-Unis, soient les principaux donateurs de la région, leur principale préoccupation n'est pas la biodiversité. Cela dit, le Fonds international pour le climat de l'Allemagne constitue une exception. Parmi les donateurs multilatéraux, le FEM fournit de loin le plus grand volume de financement pour la biodiversité, avec 28 projets en cours de mise en œuvre, d'une valeur totale de 136 millions de dollars. Les projets de moyenne et grande envergure du FEM mettent fortement l'accent sur les approches au niveau des paysages et les services écosystémiques. Les projets en attente montrent que la proportion dédiée aux écosystèmes marins va augmenter à l'avenir.

S'il est difficile de donner un chiffre exact, il est pourtant évident que davantage de financements sont nécessaires dans le hotspot. Le CEPF s'attaque à un créneau essentiel, celui de l'implication

de la société civile, et finance des actions visant à la conservation de sites et d'espèces ; mais un travail bien plus grand doit être effectué.

12. LE CRÉNEAU D'INVESTISSEMENT DU CEPF

La définition du créneau du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen est guidée par les objectifs globaux du programme, afin d'offrir un financement rapide et flexible à la société civile pour qu'elle puisse agir dans des régions où une biodiversité d'importance mondiale est fortement menacée, et éclairée par l'expérience acquise au cours de la première phase d'investissement du CEPF.

12.1 Pays éligibles

Le CEPF met à disposition son soutien pour les actions de conservation au sein du hotspot du bassin méditerranéen dans les pays signataires de la CDB et Etats membres de la Banque mondiale, à l'exception des États membres de l'Union européenne et de leurs territoires, ainsi que des pays indépendants de l'Europe méditerranéenne (Andorre, Saint-Marin, Monaco, etc.). La situation actuelle de certains pays en termes de sécurité exclut une attribution efficace de subventions à la société civile, mais cela est susceptible d'évoluer au cours des cinq prochaines années. Le tableau 12.1 résume l'éligibilité au soutien du CEPF des pays du hotspot.

Tableau 12.1 Eligibilité au soutien du CEPF des pays couverts par la mise à jour du profil d'écosystème

Sous-région	Pays	Eligibilité au soutien du CEPF pour la phase 2
Balkans	Albanie	Eligible
	Bosnie-Herzégovine	Eligible
	Kosovo	Non éligible actuellement, car non signataire de la CDB
	Macédoine	Eligible
	Monténégro	Eligible
Moyen-Orient	Israël	Non éligible (non membre récipiendaire de la Banque mondiale)
	Jordanie	Eligible
	Liban	Eligible
	Palestine	Non éligible (non membre de la Banque mondiale)
	Syrie	Non éligible actuellement en raison de la situation du pays en termes de sécurité
Afrique du Nord	Algérie	Eligible
	Cap-Vert	Eligible
	Égypte	Eligible
	Libye	Admissible (mais avec des restrictions géographiques dans l'Ouest du pays en raison de la situation en termes de sécurité)
	Maroc	Eligible
	Tunisie	Eligible
Turquie	Turquie	Eligible

12.2 Théorie du changement du CEPF pour le hotspot méditerranéen

La théorie du changement générale du CEPF est fondée sur le fait d'influencer l'attitude des acteurs de l'État, du secteur privé et de la société civile locale, afin de les encourager et de leur donner les moyens d'œuvrer pour la préservation de la biodiversité et la durabilité des écosystèmes. Les changements spécifiques espérés pour ces différents acteurs, et le rôle des bénéficiaires du CEPF dans la concrétisation de ces changements, sont décrits ci-dessous.

L'État est le principal gestionnaire d'aires protégées. La priorité est d'améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées existantes. Le rôle des bénéficiaires du CEPF inclut la formation de coalitions entre le personnel des aires protégées, les gouvernements locaux et les groupes d'intérêt, comme les associations de chasse ou les promoteurs d'activités touristiques.

L'État est également responsable de la gestion d'importantes surfaces foncières, dans le cadre de politiques forestières, de gestion de l'eau etc. La priorité est d'intégrer la biodiversité dans leurs programmes et pratiques de gestion. Là, les bénéficiaires du CEPF peuvent fournir des informations et apporter leur aide.

L'État régule et légifère sur l'utilisation des ressources naturelles. La priorité est de renforcer les lois et réglementations, et de rendre leur mise en œuvre plus efficace. Les bénéficiaires du CEPF peuvent apporter leur contribution en fournissant des informations et des études de cas, mais le Secrétariat du CEPF et les équipes régionales de mise en œuvre ont également un rôle à jouer, en aidant les bénéficiaires à communiquer leurs résultats aux gouvernements locaux et en aidant les OSC locales à s'impliquer dans les processus nationaux, régionaux et internationaux.

Le rôle des acteurs du secteur privé peut être d'améliorer les pratiques de gestion, de réduire leur empreinte ou d'apporter leur soutien pour la conservation. La mise en place de relations de soutien sur le long terme entre les entreprises et des sites ou des espèces en particulier est un moyen important de promouvoir la durabilité.

Les groupes de la société civile locale sont des bénéficiaires directs de l'implication du CEPF, et des partenaires dans la gestion des ressources. L'engagement du CEPF vise à identifier les inquiétudes partagées concernant la conservation de la biodiversité, et à contribuer à rendre les moyens de subsistance plus compatibles avec le développement durable.

12.3 Direction stratégique pour le programme, 2017-2022

Quatre considérations stratégiques forment le squelette de l'ensemble du programme :

Soutien aux organisations locales et nationales dans un contexte régional. Le CEPF ciblera son soutien sur la société civile locale et nationale, en limitant les subventions accordées aux organisations internationales à des actions spécifiques qui, soit exigent une expertise particulière qui n'est pas encore disponible dans les pays admissibles, soit ont pour principal objectif de transférer des compétences et des savoir-faire à des partenaires locaux et nationaux. Le développement des compétences sera fourni dans le cadre de subventions à des projets spécifiques, et par le biais d'échanges « nord-sud » et « sud-sud » entre les sites et les OSC.

Coopération stratégique avec le secteur privé. Les enseignements tirés de la première phase sont les suivants : démarrer à l'échelle locale, avec des entreprises ancrées dans la communauté et le paysage ; chercher des opportunités de promouvoir l'image du secteur/de l'entreprise, tout en créant des avantages concernant la conservation ; rassembler des données qui montrent aux entreprises les avantages financiers de l'action ; faire preuve de créativité dans la recherche d'opportunités visant à obtenir un soutien en nature de la part des entreprises. Le marché du commerce équitable et des biens produits de façon durable, en pleine expansion, peut fournir des opportunités de motiver les agriculteurs et les gestionnaires de terres à adopter des approches respectueuses de la biodiversité, bien que les limites des écolabels soient reconnues et que la dépendance envers le fait d'obtenir un surprix doit être évitée.

S'appuyer sur des actions locales pour obtenir des effets sur la politique. Les actions spécifiques doivent s'appuyer sur des projets sur site, afin de répondre, à une échelle supérieure, aux politiques et aux modes de financement. Les équipes régionales de mise en œuvre, les partenaires et les bénéficiaires ont un rôle à jouer dans la mise à l'échelle à partir d'actions locales. Le programme facilitera les liens entre les bénéficiaires et les décideurs, contribuera à créer des partenariats et des processus de planification et de réformes en continu. Il encouragera le rôle et l'acceptation de la valeur des OSC en général.

Gérer les risques. Il existe deux risques majeurs pour le programme. Le premier est d'allouer des ressources à un trop grand nombre de projets – et de diluer les impacts. Le second est que l'évolution des situations politiques et sécuritaires dans plusieurs pays du hotspot n'obère les investissements. Le profil propose de gérer ces risques en se concentrant sur un ensemble limité de sites fortement prioritaires, en privilégiant les actions sur site, en atténuant les risques par un large éventail de pays éligibles initialement, et enfin en créant des opportunités de synergies entre les subventions.

13. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET ORIENTATION PROGRAMMATIQUE DU CEPF, 2017-2022

Le soutien du CEPF aux actions de conservation dans le hotspot du bassin méditerranéen ciblera trois écosystèmes prioritaires (littoral, eau douce et paysages gérés de façon traditionnelle), un groupe d'espèces (plantes) et un axe thématique de soutien (le travail en réseau au sein de la région). Trois priorités transversales étayent ces directions stratégiques : l'action de conservation sur site, l'intégration du développement des compétences des OSC dans des projets, et la prise en compte de la durabilité et de l'intégration des effets. Les directions stratégiques et les priorités d'investissement pour le programme d'investissement du CEPF pour la période 2017-2022 sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 13.1 Directions stratégiques et priorités d'investissement pour le CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen pour la période 2017-2022

Direction stratégique	Priorités d'investissement
1 : Soutenir la société civile pour engager les acteurs dans des démarches intégrées de préservation de la biodiversité dans les zones côtières.	1.1 : Soutenir des actions de conservation engageant les acteurs locaux et répondant aux menaces sur les éléments clés de la biodiversité dans les ZCB côtières prioritaires.
	1.2 : Engager les acteurs du secteur privé à adopter des pratiques durables à impact positif pour la protection des ZCB côtières prioritaires.

Direction stratégique	Priorités d'investissement
	1.3 : Encourager la société civile à collaborer avec les gouvernements locaux et nationaux afin d'intégrer la conservation de la biodiversité dans la gestion des zones côtières, l'utilisation des terres et les processus de planification du développement.
2 : Soutenir la gestion durable des bassins versants via des approches intégrées, pour la conservation de la biodiversité menacée des écosystèmes d'eau douce.	2.1 : Améliorer la base de connaissances sur la biodiversité dulçaquicole et mettre en valeur l'importance des services écosystémiques d'eau douce. 2.2 : Soutenir des actions visant à réduire les menaces et améliorer la gestion de sites au sein des bassins versants prioritaires, avec la participation des acteurs locaux. 2.3 : Collaborer avec le gouvernement, le secteur privé et les autres acteurs afin de soutenir la gestion intégrée des bassins versants et réduire les menaces pour la biodiversité au sein des bassins versants prioritaires.
3 : Promouvoir le maintien de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres, nécessaires à la conservation de la biodiversité méditerranéenne dans les corridors prioritaires à forte valeur culturelle et naturelle.	3.1 Soutenir les initiatives des communautés locales visant à améliorer les bénéfices liés au maintien des modes d'utilisation des terres et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité. 3.2 : Promouvoir l'importance des modes d'utilisation traditionnels des terres respectueux de la biodiversité, afin d'assurer leur reconnaissance et leur soutien de la part des décideurs et des communautés locales. 3.3 : Encourager les acteurs économiques à promouvoir et soutenir des filières basées sur des pratiques agricoles et de gestion des terres respectueuses de la biodiversité.
4 : Engager la société civile pour la préservation des plantes en danger critique d'extinction ou à aire de répartition restreinte	4.1 : Améliorer les connaissances et les compétences permettant de développer des stratégies de conservation des plantes, et promouvoir l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes professionnels spécialistes de la conservation des plantes. 4.2 : Soutenir l'intégration de la conservation des plantes dans la gestion des aires protégées. 4.3 : Soutenir les actions innovantes pour la conservation de populations de plantes d'intérêt patrimonial, en travaillant avec les propriétaires et/ou utilisateurs des terres.
5 : Renforcer la communauté de conservation régionale grâce au partage de bonnes pratiques et de connaissances entre les bénéficiaires du hotspot.	5.1 : Soutenir les processus d'apprentissage thématiques et régionaux pour les OSC et les parties prenantes. 5.2 : Soutenir les bénéficiaires afin qu'ils comprennent et collaborent avec les conventions et initiatives internationales.
6 : Offrir un leadership stratégique et une coordination efficace des investissements du CEPF via une équipe régionale de mise en œuvre.	6.1 : Construire un réseau de groupes de la société civile travaillant par-delà les frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation communs décrits dans le profil d'écosystème. 6.2 : Agir en tant qu'unité de liaison pour des réseaux pertinents à travers la Méditerranée afin d'harmoniser les investissements et d'orienter de nouveaux financements vers les problématiques et sites prioritaires.

Direction stratégique 1. Soutenir la société civile pour engager les acteurs dans des démarches intégrées de préservation de la biodiversité dans les zones côtières

Objet, justification et effets principaux

Cette direction stratégique s'occupe de certains des sites et écosystèmes les plus menacés du hotspot : ceux qui se situent sur le littoral. Les écosystèmes côtiers font l'objet de pressions accrues

en raison de la croissance et des migrations de populations humaines, du développement du tourisme et de l'urbanisation. Ils subissent la pression sur les ressources terrestres et aquatiques qui leur sont associées. Les menaces spécifiques dans les régions littorales sont : (1) la surexploitation directe de la biodiversité ; (2) les dégâts directs provoqués par la conversion d'habitats côtiers en terres agricoles intensives, en zones constructibles et infrastructures ; et (3) les actions se produisant en dehors des sites clés, mais qui ont des effets sur eux, comme le prélèvement d'eau, le rejet de déchets solides et la pollution de l'eau.

Zoom géographique

Étant donné le caractère intense et généralisé des menaces pour de nombreuses ZCB littorales, la plupart des actions figurant dans cette direction stratégique cibleront la préservation de ZCB spécifiques prioritaires où les éléments clés de la biodiversité (espèces menacées et écosystèmes) subissent une forte pression, mais où il existe aussi une perspective réaliste de changer le cours des choses.

Les ZCB prioritaires dans le cadre de cette direction stratégique ont été identifiées au sein d'un sous-ensemble de 165 ZCB littorales qui incluent des terres à moins de 300 m d'altitude et moins de 20 km de la côte. Les ZCB littorales ont été classées selon leur importance biologique et le niveau de menace (à l'aide de notes attribuées par les participants au cours des ateliers de travail nationaux). Les sites ont été évalués en fonction de la faisabilité des actions de conservation, en prenant en compte la sécurité (l'insécurité a donné lieu à l'exclusion de trois pouvant bénéficier en priorité du soutien du CEPF (Tableau 13.2, Figure 13.1).

Tableau 13.2 ZCB littorales bénéficiant en priorité du soutien du CEPF dans le cadre de la première direction stratégique

Pays	Code de la ZCB	Nom de la ZCB
Albanie	ALB04	Baie de Saranda - Parc national de Butrint
Albanie	ALB05	Baie de Valona - Péninsule de Karaburun - Sazan - Mont Çika
Albanie	ALB10	Lac de Skadar - Fleuve Buna - Velipoje-Vau i Dejes
Algérie	DZA14	Djebel Chenoua
Algérie	DZA22	El Kala - El Tarf
Algérie	DZA39	Parc National de Taza
Algérie	DZA43	Presqu'île de l'Edough
Cap-Vert	CPV04	Les plages de Boavista
Cap-Vert	CPV05	Côte de Fragata
Cap-Vert	CPV10	Île de Santa Luzia
Cap-Vert	CPV14	Ile de Raso
Égypte	EGY06	Réserve de biosphère d'Omayed
Égypte	EGY07	Dunes côtières de Ras El Hekma
Égypte	EGY09	Golfe de Sollum
Égypte	EGY10	Dunes côtières de l'ouest de la Méditerranée
Libye	LBY06	Farwa
Libye	LBY11	Karabolli
Monténégro	MNE03	Delta du Bojana
Monténégro	MNE05	Katici, Donkova et Velja Seka

Maroc	MAR46	Parc National de Souss-Massa et Aglou
Tunisie	TUN03	Archipel de Zembra
Tunisie	TUN27	Golfe de Boughrara
Tunisie	TUN31	Îles Kuriat
Tunisie	TUN33	Jbel Nadhour et Lagune de Ghar El Melh
Tunisie	TUN60	Sebkhet Sejoumi
Turquie	TUR44	Lac de Büyükçekmece
Turquie	TUR47	Delta du Ceyhan
Turquie	TUR70	Delta du Gediz
Turquie	TUR91	Îles du détroit de Karaburun ve Ildir
Turquie	TUR114	Delta de Lesser Menderes
Turquie	TUR142	Lac Uluabat

Priorité d'investissement 1.1 Soutenir des actions de conservation engageant les acteurs locaux et répondant aux menaces sur les éléments clés de la biodiversité dans les ZCB côtières prioritaires

Les écosystèmes côtiers sont généralement utilisés par les populations locales pour la pêche, l'agriculture et la chasse. D'autres ressources, comme le sable et le gravier, peuvent également être extraites, et des utilisations qui n'impliquent pas l'exploitation, comme les usages liés aux loisirs, peuvent cependant créer des perturbations et d'autres problèmes. Les actions menées dans le cadre de cette priorité d'investissement incluront la négociation de changements dans les pratiques préjudiciables et le soutien à l'évolution des systèmes de gestion par le biais d'une meilleure planification, de sensibilisation et de la mise en pratique des règles acceptées. Elles encourageront une utilisation durable partout où cela est possible, et pourront présenter aux parties prenantes locales de nouveaux usages qui augmenteront la valeur de leur site.

Figure 13.1 Carte des ZCB littorales bénéficiant en priorité du soutien du CEPF dans le cadre de la première direction stratégique



Priorité d'investissement 1.2 Engager les acteurs du secteur privé à adopter des pratiques durables à impact positif pour la protection des ZCB côtières prioritaires.

Les menaces pour les espèces et les écosystèmes des zones côtières sont, dans une large mesure, engendrées par les investissements du secteur privé dans les infrastructures et l'utilisation des terres associées au tourisme, à l'urbanisation galopante, à l'utilisation des terres pour les loisirs, à l'industrialisation et au développement des infrastructures. La valeur des zones littorales pour ces investissements provient en partie de la qualité de l'environnement naturel, c'est-à-dire entre autres de l'eau potable, des espaces verts et de la propreté de la mer et des plages. Par conséquent, le secteur privé a intérêt à ce que la gestion de l'environnement soit meilleure, et le défi posé par la conservation est de faire coïncider les priorités de conservation (préservation des espèces menacées et des écosystèmes sur les sites prioritaires) avec les intérêts du secteur privé. L'expérience de la première phase a montré que plus les entreprises étaient petites et locales, plus elles étaient accessibles et susceptibles de répondre favorablement. Par conséquent, elles constitueront une cible de choix au sein des priorités d'investissement.

Les actions menées à bien dans le cadre de cette priorité d'investissement sont susceptibles de l'être en même temps que celles de la PI 1.1 ; elles incluront probablement la mise en place de relations de collaboration avec les acteurs du secteur privé, afin de promouvoir des pratiques plus durables (une meilleure utilisation de l'eau, un usage pour les loisirs, etc.) et d'apporter un soutien financier à la conservation dans le cadre plus global de la garantie d'un environnement naturel sain.

Cette priorité d'investissement peut revêtir une importance capitale pour les zones côtières protégées, où les acteurs du secteur privé sont prêts à contribuer aux coûts de gestion ou à soutenir la conservation du site.

Priorité d'investissement 1.3 Encourager la société civile à collaborer avec les gouvernements locaux et nationaux afin d'intégrer la conservation de la biodiversité dans la gestion du littoral, l'utilisation des terres et les processus de planification du développement.

Les actions de conservation au niveau des sites et l'engagement des acteurs du secteur privé répondent aux besoins de conservation tant des sites que des espèces prioritaires. Les décisions gouvernementales portant sur l'aménagement du territoire et la planification du développement sont quant à elles particulièrement importantes sur le littoral, en raison des fortes pressions du secteur privé comme des projets gouvernementaux. Les résultats des projets de la première phase et les actions anticipées dans le cadre des PI 1.1 et 1.2 constituent une opportunité d'influencer la prise de décision du gouvernement en matière de programmes de développement régionaux et d'aménagement du territoire. Tandis que l'essentiel des ressources dans le cadre de cette direction stratégique seront allouées aux PI 1.1 et 1.2, le CEPF apportera également son soutien aux OSC afin qu'elles s'inscrivent dans les processus de planification du gouvernement lorsqu'elles en ont clairement la possibilité.

Dans le cadre de cette priorité d'investissement, le CEPF apportera son soutien à la planification et au processus de gestion intégrées des zones côtières, là où la zone concernée comprend une ou plusieurs ZCB - que ces dernières soient ou non prioritaires pour une action sur site dans le cadre des PI 1.1 et 1.2.

Direction stratégique 2. Soutenir la gestion durable des bassins versants via des approches intégrées, pour la conservation de la biodiversité menacée des écosystèmes d'eau douce

Objet, justification et effets principaux

Près d'un tiers des espèces en danger critique d'extinction vivant au sein du hotspot sont des animaux et des plantes d'eau douce. On les trouve dans un large éventail d'écosystèmes, dont les rivières, les lacs, les grottes karstiques, les cours d'eau éphémères du désert et les marais côtiers. Le besoin d'eau douce pour la consommation humaine et agricole constitue l'une des meilleures raisons d'opter pour la gestion durable des ressources naturelles. Pourtant, les écosystèmes d'eau douce du hotspot ne sont que très peu représentés dans les réseaux d'aires protégées au niveau national ; ils sont sous pression en raison d'un usage excessif et de la pollution, et les espèces qui y vivent souffrent de la surexploitation et de perturbations. Le changement climatique va probablement encore aggraver ces problèmes.

Certaines des actions nécessaires pour répondre à ces problématiques doivent être décidées à l'échelle nationale ou internationale, et ne peuvent être abordées de façon efficace par les OSC. Toutefois, les investissements du CEPF au cours de la première phase ont révélé que les OSC peuvent être efficaces lorsqu'elles travaillent sur des sites définis ou en collaboration avec les autorités existantes, comme les agences en charge de la gestion des aires protégées, des bassins fluviaux ou de la conservation des ressources en eau. Une fois que l'utilisation durable des ressources en eau a été décidée, les besoins de la biodiversité menacée et du développement humain sont susceptibles de se rejoindre (par exemple, le besoin en eau potable en quantité suffisante).

Zoom géographique

L'identification et la délimitation des bassins versants au sein du hotspot sont devenues plus aisées, ce qui a permis d'identifier et de délimiter plus de 100 zones de gestion des bassins hydrographique (ZGBH). Les ZGBH ont été classées selon leur importance biologique, donnant lieu à une présélection de 41 ZGBH. Ces ZGBH se sont ensuite vu attribuer un indice de menace et une cote globale, en fonction des besoins de financement et de gestion, des compétences de la société civile, de la faisabilité opérationnelle, de la conformité avec les priorités nationales et de l'opportunité d'une conservation au niveau du paysage. Sur la base de ces notes, les 24 premières ZGBH du classement ont été classées prioritaires pour bénéficier du soutien du CEPF (Figure 13.2, Tableau 13.3).

Priorité d'investissement 2.1 Améliorer la base de connaissances sur la biodiversité dulçaquicole et mettre en valeur l'importance des services écosystémiques d'eau douce.

L'information relative à la répartition, à la population et à l'état des menaces pour la biodiversité des eaux douces au sein des ZGBH prioritaires n'est, dans de nombreux cas, pas suffisante pour permettre l'identification des sites ayant un besoin urgent d'actions de conservation, ou pour constituer un point de comparaison en regard duquel on pourra juger des améliorations. En outre, les valeurs biologiques, sociales et économiques des services écosystémiques des bassins versants intacts sont très mal comprises et ne sont pratiquement pas prises en compte par les décideurs. Le CEPF apportera son soutien aux bénéficiaires afin qu'ils puissent recueillir ces informations, première étape vers la mise en place d'actions de conservation.

Priorité d'investissement 2.2 Soutenir des actions visant à réduire les menaces et améliorer la gestion de sites au sein des bassins versants prioritaires, avec la participation des acteurs locaux.

Les OSC bénéficiant des subventions du CEPF sont les plus susceptibles d'être en mesure de décider directement d'actions de conservation à mener sur des sites spécifiques, où la collaboration avec les agences de gestion ou les parties prenantes locales peut faire évoluer les comportements et réduire l'impact de certaines menaces.

Priorité d'investissement 2.3 Collaborer avec le gouvernement, le secteur privé et les autres acteurs afin de soutenir la gestion intégrée des bassins versants et réduire les menaces pour la biodiversité au sein des bassins versants prioritaires..

Bien que le niveau le plus adapté à l'action directe des OSC soit celui de sites clairement définis, il est fort probable, en raison de la connectivité des systèmes d'eau douce, qu'une action donnée doive aussi être envisagée au niveau du bassin hydrographique pour répondre aux problèmes de qualité, de volume et de débit de l'eau, et ainsi remédier aux perturbations de l'habitat. C'est pourquoi, les acteurs gouvernementaux et/ou le secteur privé concernés par ces problématiques, ou ceux qui ont suffisamment d'autorité pour les infléchir, doivent pouvoir être influencés.

Figure 13.2 Carte des ZGBH bénéficiant en priorité du soutien du CEPF dans le cadre de la deuxième direction stratégique

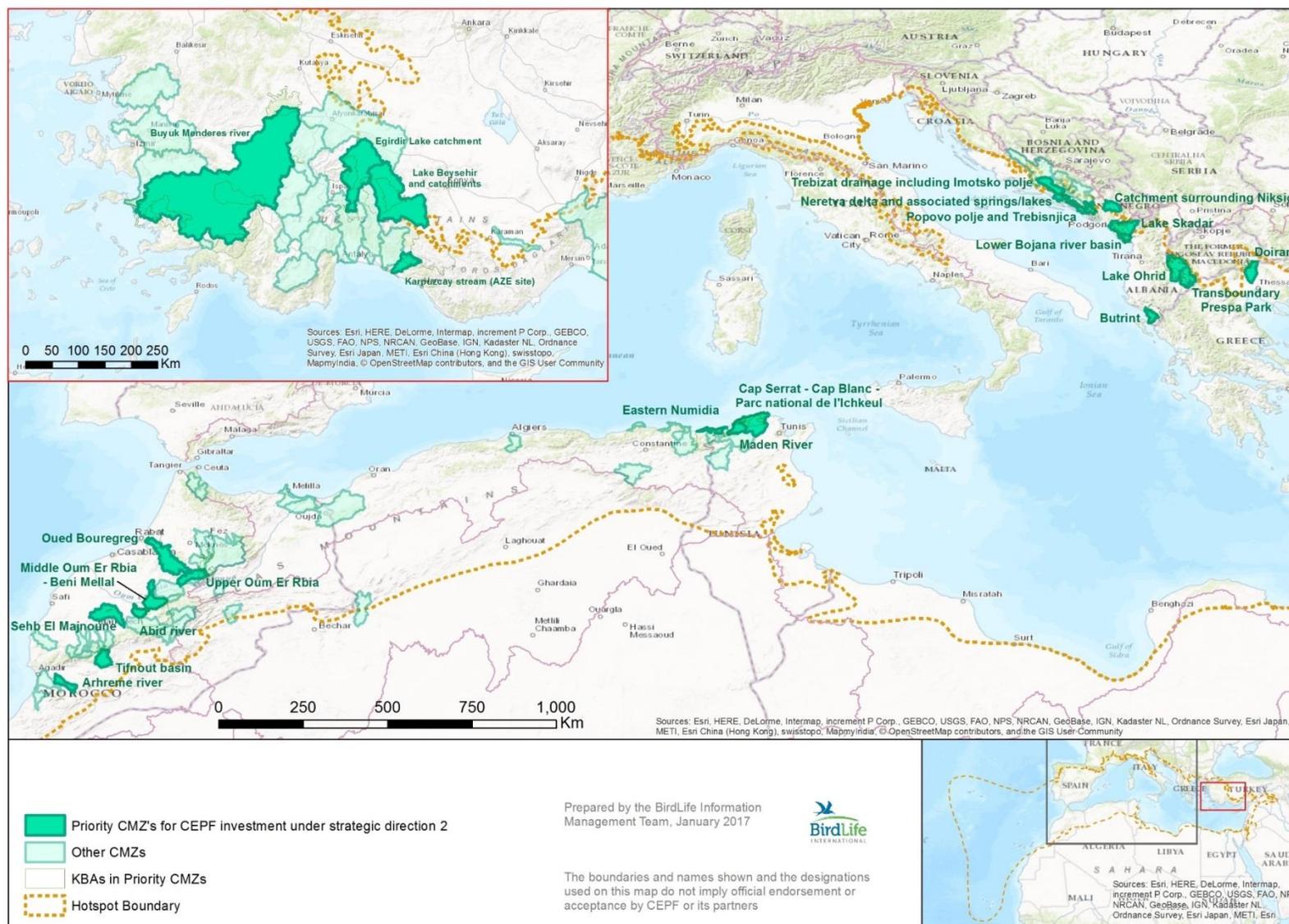


Tableau 13.2 ZGBH bénéficiant en priorité du soutien du CEPF dans le cadre de la deuxième direction stratégique

Pays	Zone de gestion du bassin versant
Albanie	Bassin hydrographique du lac de Butrint
Albanie, Macédoine, Grèce*	Bassin hydrographique du lac Prespa
Albanie, Macédoine	Bassin hydrographique du lac d'Ohrid
Albanie, Monténégro	Bassin hydrographique du lac de Skadar
Albanie, Monténégro	Bassin hydrographique inférieur du Bojana
Algérie	Numidie orientale
Bosnie-Herzégovine	Drainage du Trebizat dont Imotsko polje
Bosnie-Herzégovine	Popovo polje et Trebišnjica
Bosnie-Herzégovine, Croatie*	Delta de la Neretva et sources/lacs associés dont Hutovo Blato
Macédoine, Grèce*	Bassin drainage du lac Doirani
Monténégro	Bassin drainage environnant Niksic
Maroc	Oued El Abid
Maroc	Oued Arhreme
Maroc	Oum-Er-Rbia central - Beni Mellal
Maroc	Oued Bouregreg
Maroc	Sehb El Majnune
Maroc	Bassin de Tifnout
Maroc	Oum-Er-Rbia supérieur
Tunisie	Cap Serrat - Cap Blanc - Parc national de l'Ichkeul
Tunisie	Oued Maden
Turquie	Fleuve Büyük Menderes
Turquie	Bassin drainage du lac d'Eğirdir
Turquie	Karpuzcay
Turquie	Bassin drainage du lac de Beysehir

Remarque : * = Pays non admissible au soutien du CEPF.

Direction stratégique 3. Promouvoir le maintien de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres nécessaires à la conservation de la biodiversité méditerranéenne dans les corridors prioritaires à forte valeur culturelle et naturelle

Objet, justification et effets principaux

La biodiversité méditerranéenne a évolué avec les pratiques d'utilisation des terres par l'homme sur plusieurs milliers d'années, à tel point que de nombreuses espèces menacées sont dépendantes des habitats entretenus par l'agriculture, le pâturage saisonnier ou la cueillette de produits sauvages. Les espèces qui dépendent de ces systèmes anthropiques peuvent se trouver menacées lorsque le système de gestion traditionnel est abandonné (déprise agricole), lorsque les pratiques s'intensifient et provoquent la dégradation et l'érosion (par ex. surpâturage) ou lorsque des pratiques modernes, comme l'irrigation et l'utilisation de produits agrochimiques, remplacent les pratiques traditionnelles. Dans le cadre de cette direction stratégique, le CEPF apportera son soutien aux OSC qui travaillent avec les gestionnaires des terres des communautés locales et les entreprises locales afin de trouver des moyens innovants pour soutenir des éléments de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres importantes pour la biodiversité.

Zoom géographique

La gestion traditionnelle survit dans l'ensemble de la région, souvent dans les endroits touchés par l'émigration, la marginalisation et la pauvreté rurale. Afin de maximiser la valeur des projets en faisant preuve d'approches innovantes de la gestion de terres, quatre corridors ont été sélectionnés là où les éléments de systèmes de gestion traditionnelle constituent toujours la principale utilisation des terres (Tableau 13.4, Figure 13.3). Le choix de ces corridors tient également compte des opportunités de compléments de financement en provenance du FFEM et de la Fondation MAVVA.

Tableau 13.4 Corridors bénéficiant en priorité du soutien du CEPF dans le cadre de la troisième direction stratégique

Corridor	Pays	Superficie du corridor (km ²)	Nombre de ZCB
Vallée de l'Oronte et Levantin	Turquie, Syrie, Liban, Jordanie, Palestine*	38 433	65
Monts Atlas	Maroc	106 691	44
Dorsale et Atlas tellien	Tunisie, Algérie	82 633	50
Monts Taurus	Turquie	167530	107

Remarque : * = Pays non admissible au soutien du CEPF.

Priorité d'investissement 3.1 Soutenir les initiatives des communautés locales visant à améliorer les bénéfices liés au maintien des modes d'utilisation des terres et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.

Le cœur de cette direction stratégique consiste à travailler avec les gestionnaires de ressources traditionnelles afin de leur permettre d'améliorer leurs moyens de subsistance, tout en conservant des pratiques traditionnelles qui favorisent une biodiversité riche. L'approche clé permettra aux utilisateurs des ressources d'augmenter leurs revenus, grâce à des améliorations dans la transformation et le marketing des produits, y compris par le biais de la certification et du label. Il s'agira aussi d'explorer des opportunités telles que le paiement pour les services environnementaux, et de permettre aux utilisateurs des ressources d'accéder au soutien du gouvernement. Les enseignements tirés sur les limites des approches de l'écolabel et l'importance de garantir un accès au marché, alimenteront l'évaluation des propositions de projet dans le cadre de cette priorité d'investissement.

Priorité d'investissement 3.2 Promouvoir l'importance des modes d'utilisation traditionnels des terres respectueux de la biodiversité, afin d'assurer leur reconnaissance et leur soutien de la part des décideurs et des communautés locales.

Les utilisateurs et les gestionnaires de ressources seront bien les principaux bénéficiaires des projets de cette direction stratégique. Il est également important de promouvoir l'importance et la logique des pratiques traditionnelles respectueuses de l'environnement parmi un plus large groupe d'acteurs au niveau du gouvernement local, dans la mesure où ces derniers sont susceptibles de jouer un rôle important dans leur promotion et leur maintien. Ils sont sans doute aussi capables de soutenir la formation de groupes d'utilisateurs, de même que la demande de subventions et de services auprès du gouvernement de ces groupes. Lorsqu'une initiative concerne une zone protégée, le gestionnaire de cette zone est potentiellement enclin à y encourager une gestion collaborative des ressources naturelles. Enfin, les dirigeants de la communauté locale peuvent influencer fortement les décisions individuelles des utilisateurs des ressources quant à la poursuite ou l'abandon des pratiques traditionnelles.

Priorité d'investissement 3.3 Encourager les acteurs économiques à promouvoir et soutenir des filières basées sur des pratiques agricoles et de gestion des terres respectueuses de la biodiversité

Les entreprises qui achètent et vendent les produits issus de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres ont un rôle clé à jouer : elles garantissent la durabilité de cette approche fondée sur l'incitation, et fournissent les infrastructures permettant d'engager un nombre important d'utilisateurs de ressources. Elles peuvent ainsi présenter un impact au niveau du corridor, de la ZCB ou de la population d'espèces. L'engagement et le soutien des acteurs tout au long de la chaîne commerciale permettront aux approches démonstratives concluantes soutenues par le CEPF, de se développer et de perdurer.

Figure 13.3 Carte des corridors bénéficiant en priorité du soutien du CEPF dans le cadre de la troisième direction stratégique



Direction stratégique 4. Engager la société civile pour la préservation des plantes en danger critique d'extinction ou à aire de répartition restreinte

Objet, justification et effets principaux

Le hotspot du bassin méditerranéen est avant tout défini sur la base de la présence de ses associations botaniques uniques, avec un nombre exceptionnellement élevé de plantes endémiques. Les plantes, au côté d'autres espèces, tireront parti des investissements du CEPF dans le cadre des directions stratégiques 1, 2 et 3. Mais à ce jour, le niveau de menace et le manque d'attention particulière portée aux besoins de conservation spécifiques des plantes, justifient une direction stratégique à part entière centrée sur ce groupe. En plus de soutenir directement les actions de conservation, les projets de cette direction stratégique renforceront les connaissances et compétences en botanique des spécialistes, défenseurs de l'environnement et les gestionnaires de terres.

L'étendue limitée et les exigences très spécifiques en termes d'habitat de certaines plantes menacées signifient que leur conservation peut être prise en main de façon efficace par les OSC locales. Ces dernières travaillent sur le terrain avec des ressources limitées, souvent en partenariat avec les gestionnaires d'aires protégées ou les propriétaires fonciers locaux. Sur les 25 000 espèces de plantes que l'on trouve au sein du hotspot, les subventions du CEPF porteront sur espèces en danger critique d'extinction et les espèces endémiques dont l'aire de répartition est restreinte.

Priorité d'investissement 4.1 Améliorer les connaissances et les compétences permettant de développer des stratégies de conservation des plantes, et promouvoir l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes professionnels spécialistes de la conservation des plantes.

L'un des défis que pose la poursuite du processus d'identification de zones importantes pour les plantes, l'évaluation de leur statut de conservation et les actions prises en faveur de leur conservation, est le nombre limité de personnes dans la région disposant des compétences nécessaires en botanique. Le CEPF apportera son soutien aux projets qui présentent une forte composante de développement des compétences pratiques en botanique, ce qui inclut les inventaires, la protection *in situ* et, dans certains cas, *ex situ*. Cela impliquera de travailler avec les institutions de formation (universités, instituts de recherche, etc.) et d'œuvrer à l'amélioration des compétences d'autres groupes disposant du potentiel pour contribuer à la conservation des plantes, y compris les gestionnaires d'aires protégées, les membres d'associations bénévoles et les gestionnaires de terres.

Priorité d'investissement 4.2 Soutenir l'intégration de la conservation des plantes dans la gestion des aires protégées.

Les populations de plantes menacées sont souvent confinées aux aires protégées, mais demeurent menacées parce que la gestion (ou le manque de gestion) ne répond pas à leurs besoins spécifiques de conservation. Les bénéficiaires du CEPF travailleront avec les gestionnaires d'aires protégées afin d'identifier les menaces et les solutions potentielles, et d'inclure des actions spécifiques pour la préservation de plantes en danger dans les plans de gestion des aires protégées.

Priorité d'investissement 4.3 Soutenir les actions innovantes pour la conservation de populations de plantes d'intérêt patrimonial, en travaillant avec les propriétaires et/ou utilisateurs des terres.

De nombreuses populations de plantes menacées survivent dans des paysages agricoles ou pastoraux, en dehors des aires protégées, et sont potentiellement menacées par les changements de pratiques d'utilisation des terres. Les bénéficiaires du CEPF travailleront avec les utilisateurs des terres et les propriétaires fonciers afin d'identifier les menaces et de promouvoir de meilleures pratiques de gestion qui préservent les populations de plantes rares.

Direction stratégique 5. Renforcer la communauté de conservation régionale grâce au partage de bonnes pratiques et de connaissances entre les bénéficiaires de l'ensemble du hotspot

Objet, justification et effets principaux

Dans la mesure où les quatre premières directions stratégiques sont centrées sur des actions de conservation au sein des pays, il est nécessaire de faciliter les interactions interrégionales, de partager les enseignements tirés et les bonnes pratiques développées par les bénéficiaires, et d'établir des liens entre les OSC tout autour du bassin méditerranéen. Ces interventions devraient contribuer au développement d'une communauté régionale d'organisations de conservation capable d'apporter un soutien mutuel à ses membres au-delà de la phase d'investissement du CEPF.

De nombreuses initiatives au sein du hotspot touchent aux sciences naturelles, à l'environnement et à la durabilité, débouchant sur un grand nombre de conférences et de réunions, de publications, de réseautage en ligne, de webinaires et d'autres opportunités de partager et d'apprendre. Toutefois, la participation d'organisations locales à ces événements est souvent passive ou limitée, en raison de différents obstacles, dont le manque d'information sur les opportunités disponibles, le manque de financement pour assister à ces réunions et le peu de familiarité avec les problématiques et approches abordées. Face à ces obstacles, les OSC locales qui assistent à ces réunions sont susceptibles de manquer de confiance ou de compétences pour s'impliquer efficacement, et donc échouent à en profiter ou à faire passer leurs idées.

Les subventions dans le cadre de cette direction stratégique, qui ne formeront qu'une part relativement faible du budget global, se baseront sur une approche conjointe impliquant l'équipe régionale de mise en œuvre et les bénéficiaires. Cela permettra d'identifier les opportunités d'organiser des événements régionaux dédiés et de permettre aux bénéficiaires de participer aux événements organisés par d'autres organisations. En plus du financement, l'équipe régionale de mise en œuvre travaillera avec les bénéficiaires afin de veiller à ce qu'ils soient prêts à participer aux événements et puissent en tirer parti au maximum. Cette direction stratégique complètera les activités visant à faciliter les échanges d'expérience et le développement des compétences, qui seront autant que possible intégrées à chaque subvention.

Priorité d'investissement 5.1 Soutenir les processus d'apprentissage thématiques et régionaux pour les OSC et les parties prenantes.

Cette priorité d'investissement crée des opportunités de travailler avec des groupes de bénéficiaires au sein des sous-régions ou du hotspot dans son ensemble. Son objectif est d'identifier des thèmes pour des événements sur le partage de connaissances. Les thèmes potentiels incluent la gestion des ZCB littorales et des ZCB d'eau douce, la collaboration avec la gestion traditionnelle des ressources, et la conservation des plantes. Il sera important de lier

ces événements à des initiatives existantes, soit en ajoutant des éléments de développement des compétences à des conférences existantes, soit en invitant les parties prenantes pertinentes à partager leur savoir-faire. Les thèmes peuvent aussi porter sur le travail avec les communautés, la collaboration avec le gouvernement ou le secteur privé. L'organisation d'événements sur les sites des bénéficiaires créerait des opportunités d'apprentissage pour les organisations hôtes, ainsi que pour les participants invités.

Priorité d'investissement 5.2 Soutenir les bénéficiaires afin qu'ils comprennent et collaborent avec les conventions et initiatives internationales.

Les financements dans le cadre de cette priorité d'investissement permettront au CEPF d'apporter son aide aux bénéficiaires. Cela contribuera à leur participation aux processus internationaux et régionaux, y compris les conventions internationales et les processus nationaux associés (par ex. la CDB, Natura 2000, les ODD, la CCNUCC), des conférences importantes ou d'autres événements. Leur participation y créerait à la fois une opportunité d'apprendre et d'influencer les décisions touchant aux problématiques de conservation dans leur pays. Un certain nombre de processus et de conventions régionaux (par ex., la Convention de Barcelone, le partenariat euro-méditerranéen, le réseau MedPAN) sont importants pour la conduite de processus politiques. Mais la société civile locale éprouve souvent du mal à y participer. Les projets faisant partie de cette priorité d'investissement pourraient aider les OSC à comprendre ces mécanismes, à identifier les opportunités qu'ils offrent et en tirer parti.

Direction stratégique 6. Offrir un leadership stratégique et une coordination efficace des investissements du CEPF via une équipe régionale de mise en œuvre

Objet, justification et effets principaux

Une évaluation indépendante du programme mondial du CEPF a révélé que les équipes régionales de mise en œuvre sont particulièrement efficaces pour mettre en relation les éléments de portefeuilles complets et verticalement intégrés. Citons de grands projets phares, et de plus petites activités à la base, d'initiatives politiques, de collaboration avec le gouvernement et de financement durable. La responsabilité de ces équipes est régie afin de saisir les aspects les plus importants de leurs fonctions.

Dans chaque hotspot où il investit, le CEPF soutient une équipe régionale de mise en œuvre afin de transformer le programme du profil d'écosystème en un portefeuille cohérent de subventions qui dépasse en retombées la somme de ses parties. Chaque équipe régionale de mise en œuvre est composée d'une ou plusieurs OSC actives dans le hotspot. Une équipe régionale de mise en œuvre peut être constituée d'un consortium d'OSC ou d'une seule organisation principale qui engage des experts locaux afin de superviser la mise en place de la stratégie d'investissement, par exemple par le biais d'un comité consultatif.

Priorité d'investissement 6.1 Construire un réseau de groupes de la société civile travaillant par-delà les frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation communs décrits dans le profil d'écosystème.

Le CEPF sélectionnera et apportera son soutien à une équipe régionale de mise en œuvre. Celle-ci apportera un leadership stratégique et des connaissances locales afin de construire un vaste réseau de groupes de la société civile travaillant par-delà les frontières institutionnelles et politiques, pour atteindre les objectifs de conservation communs décrits dans le profil d'écosystème. La taille et la complexité du hotspot du bassin méditerranéen et tenant compte

des lignes stratégiques proposées en amont sont à considérer, de même que la nécessité d'intégrer la conservation dans le développement et la promotion de la participation d'un plus grand groupe de partenaires. Les équipes régionales de mise en œuvre joueront un rôle fondamental en soutenant la consolidation des réseaux du bassin et en identifiant les opportunités de financement régionales, afin de tirer parti de l'investissement du CEPF et de le compléter.

Priorité d'investissement 6.2 Agir en tant qu'unité de liaison pour des réseaux pertinents à travers la Méditerranée, afin d'harmoniser les investissements et d'orienter de nouveaux financements vers les problématiques et les sites prioritaires.

Le bassin méditerranéen est unique au sein du portefeuille global du CEPF, en ce sens qu'un grand nombre de pays ne sont pas admissibles au soutien du CEPF. Dans le même temps, d'importantes opportunités de financement issues de sources de financement publiques, privées, nationales et multinationales sont disponibles dans ces pays. D'ailleurs, certains de ces pays apportent déjà une contribution importante au financement d'activités de la société civile. Les équipes régionales de mise en œuvre agiront comme une plateforme, reliant des réseaux existant comme les Conventions de Barcelone, Bonn et Ramsar ainsi que le Plan Bleu.

14. DURABILITÉ

Le profil traite de la durabilité sous quatre formes différentes :

Adopter des approches multipartites intégrées : faciliter les partenariats entre la société civile, les gouvernements et le secteur des entreprises est fondamental pour soutenir l'action sur les sites où les projets sont financés.

Développer les compétences des OSC : permettre aux OSC locales de devenir plus efficaces, de mieux planifier, gérer et lever des fonds pour leurs actions.

Compléter le financement du CEPF avec d'autres sources de soutien : la contribution du CEPF comble un déficit de financement et complète des soutiens financiers plus importants provenant de sources bilatérales ou multilatérales, voire d'agences gouvernementales dans la région. Le travail avec le comité consultatif du CEPF et des partenaires comme MAVVA et la fondation Prince Albert II a permis l'optimisation des financements du CEPF et d'autres bailleurs, et même le co-financement des subventions du CEPF par d'autres bailleurs.

Élargir le rôle des équipes régionales de mise en œuvre : le rôle des équipes régionales de mise en œuvre contribue à la durabilité par le biais de la mise en place d'une gestion efficace des subventions, du développement des compétences qui lui sont associées, de la mise en relation avec le gouvernement et les entités du secteur privé, de la promotion de la reconnaissance du rôle des OSC au sein de la société et du travail avec les partenaires sur des mécanismes de financement innovants sur le long terme.

CRITICAL | **ECOSYSTEM**
PARTNERSHIP FUND